

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2021

1	ENCAISSEMENTS ET PARTS DE MARCHÉ	3
1.1	Encaissements	3
1.2	Parts de marché	5
2	PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS	6
2.1	Analyse des placements	6
2.2	Produits financiers et rendements des placements	9
3	COMMISSIONS ET FRAIS	11
3.1	Frais de gestion et d'administration	11
3.2	Commissions	12
3.3	Ensemble des commissions et frais	13
4	RENTABILITÉ	15
4.1	Synthèse des comptes de résultats	15
4.2	Dispersion des résultats comptables	18
4.3	Fonds propres	19
5	SOLVABILITÉ	20
5.1	Statistiques descriptives	24
5.2	Bilan Solvabilité II	25
5.3	Aperçu des montants de capital requis	27
5.4	Provisions techniques	27
5.5	Ratio de SCR	28
5.6	Distribution des ratios de MCR	29
5.7	Fonds propres éligibles	30
6	ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	31
6.1	Assurance vie	31
6.2	Assurance non-vie	43

7	ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES IARD	49
7.1	Accidents (hors accidents du travail)	49
7.2	Maladie	52
7.3	Corps de véhicules	56
7.4	Incendie	59
7.5	RC automobile	63
7.6	RC générale	66
7.7	Protection juridique	69
7.8	Assistance	73

1 Encaissements et parts de marché

1.1 Encaissements

Belgique (*)	Encaissements (en millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2020	2021	2020/2019	2021/2020
Accidents, hors AT	376	419	-8,6%	11,5%
Accidents du travail	1.077	1.202	-4,3%	11,6%
Loi de 1971	949	1.058	-6,1%	11,5%
Loi de 1967	128	144	11,4%	12,2%
Maladie	1.856	1.947	1,5%	4,9%
Automobile	3.929	4.007	1,4%	2,0%
Corps de véhicules	1.611	1.669	3,0%	3,6%
RC automobile	2.318	2.338	0,3%	0,9%
Incendie	3.210	3.392	2,8%	5,7%
Habitations	2.061	2.145	3,9%	4,1%
Autres risques simples	611	649	2,1%	6,2%
Risques spéciaux	538	598	-0,2%	11,2%
RC générale	1.079	1.211	1,3%	12,2%
Autres IARD	1.449	1.524	-0,2%	5,2%
Transport	205	212	-2,2%	3,4%
Crédit et caution	166	194	-9,5%	16,8%
Pertes pécuniaires diverses	189	180	4,4%	-4,9%
Protection juridique	611	641	4,0%	4,9%
Assistance	279	298	-4,1%	6,9%
Total non-vie	12.976	13.702	0,8%	5,6%
Vie individuelle	9.660	10.221	-9,5%	5,8%
Taux garanti (branches 21-22)	5.980	5.730	-14,8%	-4,2%
Fonds d'investissement (branche 23)	3.180	3.764	1,4%	18,4%
Opérations de capitalisation (branche 26)	500	728	-4,1%	45,6%
Vie groupe	5.899	5.955	4,0%	0,9%
Taux garanti (branche 21)	5.452	5.482	2,0%	0,6%
Fonds d'investissement (branche 23)	447	473	35,8%	5,7%
Total vie	15.559	16.177	-4,8%	4,0%
Total non-vie et vie	28.536	29.879	-2,3%	4,7%

(*) Montants établis sur la base d'un échantillon commun aux exercices 2020 et 2021. Les chiffres de 2020 peuvent donc différer quelque peu de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Méthodologie

L'enquête encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée ne sont donc pas prises en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2020 et 2021, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la BNB. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises dans l'enquête.

Croissance des primes non-vie et vie en 2022

L'encaissement total des affaires directes en Belgique enregistre une croissance nominale de 4,7 % en 2021 et s'élève à 29,9 milliards d'euros. L'encaissement de 2021 est supérieur à ceux observés au cours de la période 2014-2020. L'encaissement le plus élevé au 21^e siècle, à savoir près de 34 milliards d'euros, a été enregistré en 2005, mais en 2012 également, il atteignait encore 32,4 milliards d'euros.

Le volume de primes en non-vie s'accroît en 2021 de 5,6 % pour atteindre 13,7 milliards d'euros. Ce volume de primes s'accroît chaque année, mais l'augmentation enregistrée en 2021 est plus forte que celle des années précédentes. Le volume de primes en vie a diminué au cours de la période 2014-2017, a augmenté en 2018 et 2019, mais a de nouveau reculé de 4,8 % en 2020. En 2021, ce volume de primes progresse de 4,0 % pour s'établir à 16,2 milliards d'euros.

L'encaissement global des opérations d'assurance en Belgique connaît quelques fluctuations, lesquelles découlent de celles de l'encaissement vie.

L'indice des prix à la consommation augmente de 2,4 % en 2021. L'inflation est ainsi supérieure en 2021 à celle observée au cours de la période 2014-2020. Cette moyenne pour l'année 2021 reste néanmoins encore assez modeste par comparaison avec l'inflation des derniers mois de 2021 et du premier semestre de 2022, qui se situe entre 5 % et 10 %.

Compte tenu de l'inflation, l'évolution réelle de l'encaissement vie s'élève à 1,5 % en 2021. En 2018 et 2019, l'évolution réelle de l'encaissement vie était également positive, mais durant la période 2014-2017 et en 2020, l'évolution réelle a été chaque fois négative.

L'évolution réelle pour la non-vie est positive en 2021 et s'élève à 3,1 %. Depuis l'année 2000, les assurances non-vie ont presque toujours connu une croissance réelle. Une baisse réelle a été observée uniquement en 2008, 2011 et 2016, ce qui signifie que les encaissements des assurances non-vie ont présenté ces années-là une croissance inférieure à celle de l'inflation.

Pour le total des opérations, la croissance réelle s'élève à 2,2 % en 2021.

1.2 Parts de marché

Rang 2021	Variation de rang par rapport à 2020	Groupe	Part de marché		
			Total	Non-vie	Vie
1		AG Insurance	22,3	16,6	27,2
2		AXA	12,0	17,3	7,5
3		KBC	9,5	8,9	10,0
4		Ethias	9,2	10,0	8,5
5		Baloise	6,4	9,6	3,7
6		Belfius	6,2	5,6	6,8
7		P&V Assurances	6,1	6,2	6,0
8		Allianz	5,5	4,0	6,7
9		NN	3,9	1,0	6,4
10		ERGO - DKV - DAS	3,4	5,7	1,4
11	↑ 1	Athora	2,1	0,0	3,9
12	↑ 1	FÉDÉRALE Assurance	1,8	2,4	1,3
13	↓ 2	Argenta	1,8	1,1	2,4
14	↑ 1	Credimo	1,0	0,0	1,8
15	↑ 1	Cigna	0,6	1,4	0,0
		Top 15	91,8	89,7	93,7

Les quinze principaux groupes d'assurances représentent ensemble 91,8 % du total des encaissements.

2 Placements et produits financiers

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeurs » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur base annuelle, les rendements sont évalués sur base des produits financiers au regard de la valeur de marché moyenne des placements auxquels ils se rapportent. On utilise la valeur de marché moyenne parce que la valeur comptable tend en effet à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes.

2.1 Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur comptable de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2021, un volume de 237,8 milliards d'euros, contre 236,1 milliards d'euros fin 2020 (+0,7 %). Au cours de la même période, leur valeur de marché a diminué de 285,1 milliards d'euros en 2020 à 275,8 milliards d'euros en 2021 (-3,3 %).

Les plus-values latentes observées restent élevées et sont en diminution en 2021. Aux 49,0 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2020 succèdent 38,0 milliards d'euros de plus-values latentes fin 2021.

Cette diminution des plus-values latentes de 11 milliards d'euros en 2021 concerne presque intégralement les obligations et autres titres à revenu fixe. Fin 2021, les plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 26,0 milliards d'euros contre 37,5 milliards d'euros fin 2020. Cette diminution est due à la hausse des taux d'intérêt reflétant l'espoir d'une amélioration des perspectives économiques amorcée par le lancement des premières campagnes de vaccination en Europe, la mise en place de mesures de relance par les différents gouvernements et par l'intention de la BCE de réduire l'assouplissement monétaire en allégeant les programmes d'achats d'actifs qu'elle avait mis en place afin de soutenir l'économie pendant la crise sanitaire.

Cette perspective de reprise économique a permis de réduire la volatilité sur les marchés financiers induite par les bouleversements économiques et sociaux de la crise sanitaire. Les plus-values latentes sur les actions, parts et autres titres à revenu variable ont augmenté de 2,275 milliards d'euros fin 2020 à 3,933 milliards d'euros fin 2021. Les plus-values latentes sur les prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements ont diminué de 4,1 milliards d'euros fin 2020 à 3,0 milliards d'euros fin 2021. En ce qui concerne les participations, les plus-values latentes ont augmenté de 3,5 milliards d'euros fin 2020 à 4,0 milliards d'euros fin 2021. En revanche, les plus-values latentes sur les terrains et constructions ont diminué de 1,6 milliards d'euros fin 2020 à 1,1 milliards d'euros fin 2021.

Les dispositions prudentielles « Solvabilité II », qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour les placements en actions, ont entraîné une réallocation stratégique du portefeuille titres des assureurs en faveur des obligations et au détriment des actions et autres titres à revenu variable. Toutefois, ces dernières années, la diminution des exigences de capital relatives à la détention d'actions à long terme a un effet positif qui se traduit par une légère augmentation de leur détention.

Fin 2021, les actions et autres titres à revenu variable représentent 8,2 % du portefeuille des entreprises d'assurances. Ces placements ont connu une remontée progressive après avoir atteint un plancher de 4,0 % fin 2012. Le niveau des actions et autres titres à revenu variable reste nettement inférieur au niveau d'avant 2008, lorsque leur part relative s'élevait à environ 13 %.

En complément les investissements en actions et autres titres à revenu variable, les participations des compagnies d'assurances ont augmenté de 5,3 % fin 2020 vers 6,0 % fin 2021.

Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe ont atteint un sommet de 80,0 % fin 2012, pour ensuite retomber progressivement à 70,1 % fin 2021. Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe se situent ainsi toujours à un niveau sensiblement supérieur à celui de 2001, lorsque leur part s'élevait à moins de 60 %.

Les placements en prêts et crédits hypothécaires et autres prêts augmentent annuellement pendant la période 2012-2021 et représentent 12,4 % en 2021, contre 5,2 % en 2012. Pour le reste, les placements des entreprises d'assurances fin 2021 se composent pour 1,3 % de terrains et constructions et pour 2,1 % d'autres catégories de placements.

Les provisions techniques hors branche 23 ont légèrement augmenté de 209,7 milliards d'euros fin 2020 à 210,3 milliards d'euros fin 2021 (+0,3 %).

La diminution des plus-values latentes en 2021 se traduit par une diminution conjointe du taux de couverture des provisions techniques par les placements. À cet égard, il convient de noter que ces placements couvrent également les fonds propres. Le taux de couverture des provisions techniques par les placements, évalué à valeur de marché, diminue de 136 % fin 2020 à 131 % fin 2021. Le taux de couverture évalué à la valeur comptable est quant à lui resté constant entre 2020 et 2021 à 113 %.

Évolution et ventilation des placements hors branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Terrains et constructions	4.143	4.167	4.269	4.331	4.334	4.262	4.279	3.521
Participations	17.470	17.724	15.912	17.006	16.972	15.016	15.114	16.413
Actions, parts et autres titres à revenu variable	13.932	14.744	15.054	15.993	14.805	17.311	18.219	22.654
Obligations et autres titres à revenu fixe	207.622	199.517	203.062	196.991	190.244	204.225	207.201	193.219
Prêts et crédits hypothécaires et autres prêts	19.112	20.382	22.046	23.638	24.746	30.135	33.501	34.098
Créances, dépôts et autres placements	7.738	8.100	8.448	6.320	7.867	6.509	6.748	5.881
TOTAL	270.017	264.634	268.789	264.279	258.967	277.458	285.061	275.786

Évolution et ventilation des placements de la branche 23

(en millions d'euros)

Valeur de marché	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations	22	20	21	22	25	29	29	14
Actions, parts et autres titres à revenu variable	16.270	18.464	19.903	23.647	23.596	32.028	34.731	42.630
Obligations et autres titres à revenu fixe	11.562	10.937	10.901	11.148	11.466	11.522	10.393	8.631
Prêts et crédits hypothécaires et autres prêts	133	138	142	107	107	117	119	63
Créances, dépôts et autres placements	696	879	857	846	780	864	790	656
TOTAL	28.682	30.438	31.823	35.770	35.975	44.560	46.062	51.994

Fin 2021, la valeur de marché des placements de la branche 23 s'élevait au total à 52,0 milliards d'euros, contre 46,1 milliards d'euros fin 2020. Après la hausse sensible des placements dans cette branche au cours des dernières années, les placements de la branche 23 progressent à nouveau de 13 % en 2021. Près de 75 % de la hausse des placements au sein de la branche 23 de 5,9 milliards d'euros par rapport à fin 2020 s'explique par les corrections de valeurs nettes positives actées en 2021.

Quant aux opérations d'assurance directe en Belgique, 4,1 milliards d'euros de primes ont été perçues et 3,4 milliards d'euros de prestations ont été versées au sein de la branche 23 en 2021. En outre, 4,1 milliards d'euros de corrections de valeurs nettes et 298 millions d'euros de produits des placements ont été enregistrés au sein de la branche 23 en 2021.

Au sein des placements de la branche 23, la ventilation entre les différentes catégories d'actifs a légèrement changé par rapport à l'année précédente. La part relative des placements en actions a augmenté en passant de 75,4 % fin 2020 à 82,0 % fin 2021 tandis que la part relative des obligations et autres titres à revenu fixe a diminué, passant de 22,6 % fin 2020 à 16,6 % fin 2021.

2.2 Produits financiers et rendements des placements

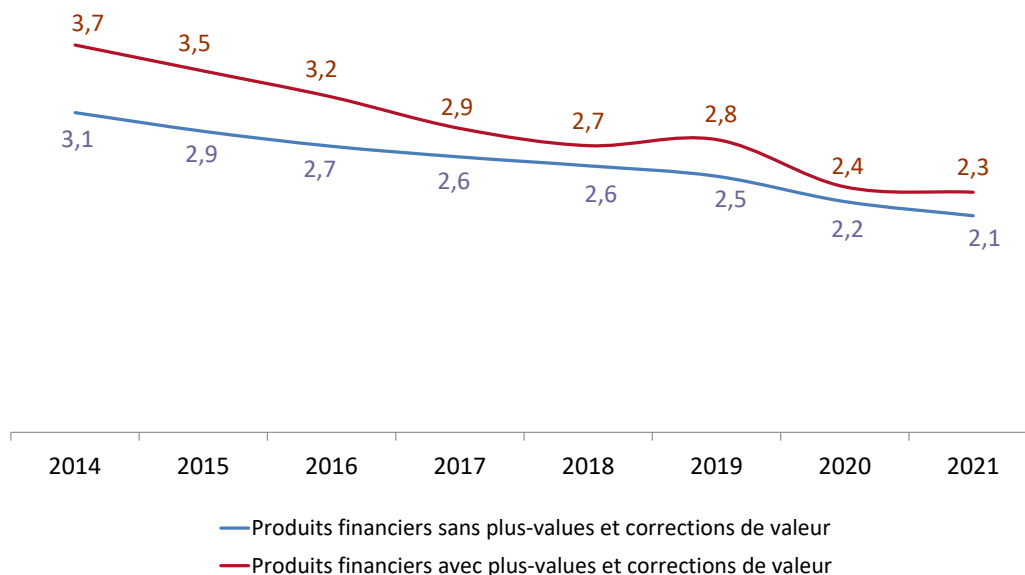
Le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeurs est en baisse à 2,3 % en 2021 (contre 2,4 % en 2020 et 2,8 % en 2019).

L'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs reste positif en 2021. Cette situation positive pourrait encore perdurer un peu à condition que les actifs actuels n'aient pas encore atteint leur date de maturité et que les taux d'intérêt restent toujours aussi faibles. Une continuation de l'augmentation des taux d'intérêt observée en 2021 pourrait graduellement changer cette tendance. Par ailleurs, une forte hausse des taux d'intérêt entraînerait une baisse des marchés obligataires et par conséquent des réductions de valeurs.

Bien que l'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs soit également positif en 2021, on constate une tendance à la baisse du rendement global dans la période observée. Cette tendance à la baisse est la conséquence des taux d'intérêt en moyenne moins élevés des actifs dans lesquels les entreprises d'assurances ont investi au cours des dernières années. Cette tendance pourrait changer pendant les années prochaines à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt.

Produits financiers / Valeur de marché moyenne des placements

(en %, hors branche 23)



Placements hors branche 23 : Produits financiers nets

(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Obligations	6.851	6.710	6.741	5.315	4.953	5.113	5.048	3.973
Actions	1.052	933	614	1.008	468	418	-273	783
Participations	711	667	324	368	724	747	664	442
Terrains et constructions	313	314	375	288	324	476	298	340
Autres (dont PH, créances et dépôts)	561	612	509	774	711	764	872	863
Ensemble des placements	9.487	9.236	8.562	7.754	7.180	7.517	6.610	6.402

PH : prêts hypothécaires

Les produits financiers nets des obligations diminuent de 5,05 milliards d'euros fin 2020 à 3,97 milliards d'euros fin 2021. Le rendement global des obligations diminue passant de 2,5 % en 2020 à 2,0 % en 2021.

Le rendement des actions, qui suit celui des marchés boursiers, s'est amélioré de manière significative au cours de l'année 2021 et cela en raison du regain de confiance des investisseurs et de la reprise de la demande globale une fois les campagnes de vaccination mises en place. Les produits financiers nets des actions augmentent de -273 millions d'euros fin 2020 à 783 millions d'euros fin 2021. Le rendement global des actions augmente de -1,5 % en 2020 à 3,9 % en 2021.

Les produits financiers nets des participations diminuent de 664 millions d'euros fin 2020 à 442 millions d'euros fin 2021. Le rendement global des participations diminue de ce fait pour passer de 4,4 % en 2020 à 2,8 % en 2021. Les produits financiers nets des terrains et constructions augmentent de 298 millions d'euros fin 2020 à 340 millions d'euros fin 2021. Le rendement global des terrains et constructions augmente de ce fait pour passer de 7,0 % en 2020 à 8,8 % en 2021.

Placements hors branche 23 : Rendements financiers nets

(en % de la moyenne de la valeur de marché des placements)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Obligations	3,5	3,3	3,3	2,7	2,6	2,6	2,5	2,0
Actions	7,9	6,6	4,1	6,5	3,0	2,6	-1,5	3,9
Participations	4,3	3,8	1,9	2,2	4,3	4,7	4,4	2,8
Terrains et constructions	7,5	7,6	8,9	6,7	7,5	11,1	7,0	8,8
Autres (dont PH, créances et dépôts)	2,2	2,2	1,7	2,6	2,3	2,2	2,3	2,2
Ensemble des placements	3,7	3,5	3,2	2,9	2,7	2,8	2,4	2,3

PH : prêts hypothécaires

3 Commissions et frais

3.1 Frais de gestion et d'administration

Les frais de gestion et d'administration, ou frais généraux, sont en hausse de 0,4 % en 2021 pour s'élever à 4,8 milliards d'euros. Les frais généraux en 2021 présentent une croissance moindre que les années précédentes : durant la période 2016-2020, leur croissance annuelle s'est située entre 1,5 % et 4 %.

Au niveau des catégories sous-jacentes, ce sont surtout les frais internes de gestion des sinistres (+3,1 %) qui augmentent, tandis que les frais d'administration (+0,1 %) demeurent pour ainsi dire stables, les frais de gestion des placements (-0,5 %) ainsi que les frais de gestion liés à l'acquisition (-1,2 %) étant en baisse. Les frais d'administration se stabilisent après avoir présenté chaque fois une croissance de plus de 5 % lors des cinq années précédentes. Si les frais internes de gestion des sinistres ont augmenté par rapport à 2020, ils restent inférieurs à ceux de 2019.

Alors que les frais généraux enregistrent une croissance de 0,4 %, les primes acquises augmentent de 4,8 % en 2021 et les provisions techniques de 2,5 %. Les prestations baissent en revanche de 1,9 % en 2021.

Comme le montre le tableau, les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux s'établit à 49,0 % en 2021, contre 48,4 % en 2020. Cette part est donc en légère hausse en 2021 après quatre baisses consécutives les années précédentes : en 2016, elle s'élevait encore à 55,1 %. Exprimés en pourcentage des primes acquises, les frais de personnel continuent de s'inscrire dans une tendance à la baisse et s'élèvent à 6,8 % en 2021 contre 7,0 % en 2020 et 2019, 7,2 % en 2018, 7,5 % en 2017 et 7,6 % en 2016. En chiffres absolus, les frais de personnel s'élèvent à 2.372 millions d'euros en 2021.

Le nombre total de travailleurs exprimé en équivalents temps plein au sein des entreprises d'assurances diminue de 0,7 % en 2021 à 20.983.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2021 (avec 2020 pour la comparaison) (en millions d'euros)

Par destination	2020	2021			
	Total	Total	Comptes techniques		Compte non-technique
			Non-vie	Vie	
Frais de gestion liés à l'acquisition	961	950	753	197	-
Frais internes de gestion des sinistres	1.017	1.049	972	77	-
Frais d'administration	2.662	2.665	1.825	839	-
Frais de gestion des placements	180	179	32	133	14
Total	4.821	4.842	3.582	1.246	14

Par nature	2020	2021			
Personnel	2.332	2.372	-	-	-
Autres charges d'exploitation	2.489	2.470	-	-	-
Total	4.821	4.842	-	-	-

3.2 Commissions

Les commissions aux intermédiaires sont en hausse de 5,3 % en 2021 pour s'établir à 3.724 millions d'euros. En 2021, les primes acquises augmentent de 4,8 % par rapport à 2020. Les commissions en fonction des primes acquises restent de ce fait, après arrondi, stables et s'élèvent à 10,7 % aussi bien en 2021 qu'en 2020.

Il ressort du tableau que les commissions pour les affaires directes en Belgique en IARD augmentent de 4,6 % en 2021, les primes acquises présentant dans le même temps une croissance de 4,5 %. Le ratio de commissionnement est par conséquent en légère hausse pour ces opérations et s'élève à 17,0 % en 2021. En ce qui concerne les affaires directes en Belgique pour AT - Loi de 1971, les commissions augmentent, mais la hausse est plus marquée pour les primes acquises : le ratio de commissionnement diminue pour s'établir à 6,9 % en 2021. S'agissant des affaires directes à l'étranger en non-vie, les commissions présentent une hausse plus nette que les primes acquises. Le ratio de commissionnement pour les affaires directes à l'étranger en non-vie augmente donc en 2021 et s'élève à 14,9 %.

Le ratio de commissionnement des opérations vie individuelle branche 21 est en hausse, passant de 9,3 % en 2020 à 9,7 % en 2021. Les primes acquises sont en baisse de 3,5 %, tandis que les commissions augmentent de 0,3 %. Étant donné qu'en vie, les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production, mais aussi du portefeuille, les commissions et les primes acquises ne connaissent pas nécessairement une évolution similaire.

Le ratio de commissionnement pour les opérations vie individuelle branche 23 augmente de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 5,9 % en 2021. En ce qui concerne les opérations vie groupe branche 21, le ratio de commissionnement baisse de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 1,3 % en 2021. Le ratio de commissionnement pour les affaires directes à l'étranger en vie diminue de 0,1 point de pourcentage et s'élève à 0,3 % en 2021. Les primes acquises pour ces opérations affichent une croissance substantielle, alors que les commissions n'augmentent pas en valeur absolue.

Primes et commissions (en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
IARD (*)	10.846	11.337	1.837	1.922	16,9	17,0
AT - Loi de 1971 (*)	948	1.059	67	73	7,1	6,9
Vie individuelle br. 21 (*)	5.569	5.373	518	519	9,3	9,7
Vie individuelle br. 23 (*)	2.976	3.621	171	213	5,7	5,9
Vie groupe br. 21 (*)	5.532	5.367	82	72	1,5	1,3
Affaires directes à l'étranger (non-vie)	4.961	5.326	719	794	14,5	14,9
Affaires directes à l'étranger (vie)	702	811	3	3	0,4	0,3
Ensemble des opérations (**)	33.164	34.772	3.535	3.724	10,7	10,7

(*) Affaires directes en Belgique

(**) Y compris affaires directes à l'étranger et réassurance acceptée

3.3 Ensemble des commissions et frais

En 2014, l'ensemble des commissions et frais généraux représentait 23,3 % des primes acquises. Au cours de la période 2015-2017, les primes acquises ont diminué chaque année. Étant donné que les montants absolus des commissions et frais étaient quant à eux en hausse, malgré des baisses des frais de personnel en 2015 et 2017, les montants relatifs des commissions et frais ont augmenté chaque année pour s'établir à 25,0 % en 2017.

En 2018 et 2019, les primes acquises ont à nouveau augmenté de respectivement 3,9 % et 7,0 %. Cette progression a été plus forte que celle du total des commissions et frais. De ce fait, les montants relatifs des commissions et frais ont reculé à 24,6 % en 2018 et à 24,4 % en 2019.

En 2020, les primes acquises ont baissé de 1,8 %, tandis que les commissions et frais généraux ont augmenté, en dépit d'une baisse des montants absolus des frais de personnel. Les montants relatifs des commissions et frais généraux ont par conséquent augmenté pour s'établir à 25,2 %.

En 2021, les primes acquises augmentent de 4,8 % et les frais de personnel présentent une hausse moins marquée de 1,7 %. Le montant relatif des frais de personnel diminue par conséquent de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 6,8 %. Les commissions augmentent de 5,3 %, avec pour conséquence que le montant relatif des commissions, après arrondi, demeure constant et atteint 10,7 % aussi bien en 2021 qu'en 2020. Les autres charges d'exploitation enregistrent une baisse de 0,8 %, avec pour conséquence que le montant relatif des autres charges d'exploitation diminue de 0,4 point de pourcentage pour s'élever à 7,1 %. Le total des montants relatifs des commissions et frais présente par conséquent en 2021 une baisse de 0,6 point de pourcentage et s'établit à 24,6 %.

Au cours de la période 2014-2021, 2021 est la première année durant laquelle le montant relatif des autres charges d'exploitation est en baisse, mais il reste cependant supérieur à celui observé pendant la période 2014-2019. Le montant relatif des frais de personnel présente une tendance à la baisse depuis 2016 qui se poursuit en 2021. Le montant relatif des commissions se situe en 2021 à un niveau relativement moyen par comparaison avec les années précédentes.

Évolution des commissions et frais pour l'ensemble des activités

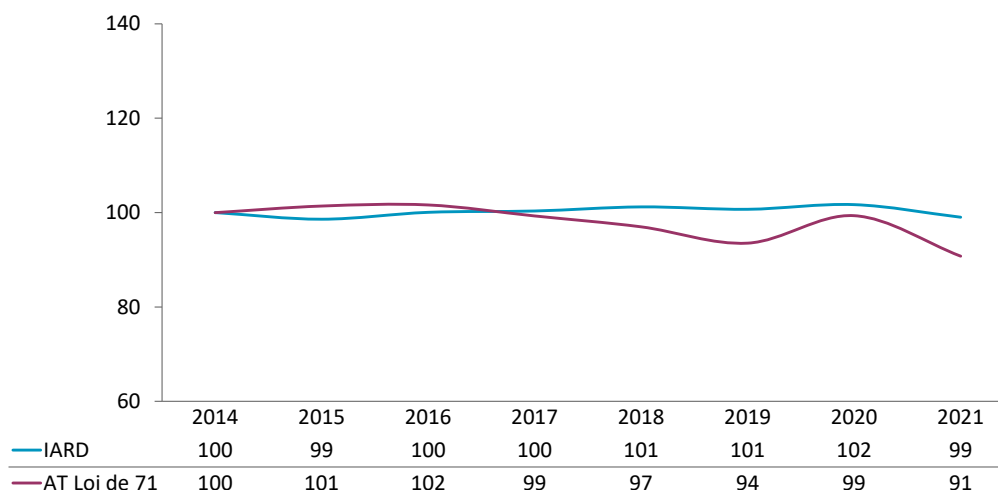
(en % des primes acquises)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Commissions	10,2	10,7	10,9	10,9	10,5	10,4	10,7	10,7
Frais de personnel	7,2	7,3	7,6	7,5	7,2	7,0	7,0	6,8
Autres charges d'exploitation	5,9	6,1	6,2	6,6	6,9	7,0	7,5	7,1
Commissions et frais généraux	23,3	24,1	24,7	25,0	24,6	24,4	25,2	24,6

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du poids relatif des commissions et frais en fonction des primes acquises pour les opérations IARD et les opérations accidents du travail. Le poids relatif des commissions et frais pour les opérations IARD est légèrement inférieur en 2021 à celui observé au cours de la période 2016-2020. Pour les opérations accidents du travail, le poids relatif des commissions et frais connaît une tendance à la baisse depuis 2016 qui a été interrompue en 2020, mais qui se poursuit à nouveau en 2021.

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux

(en % des primes acquises, indice : 2014 = 100)

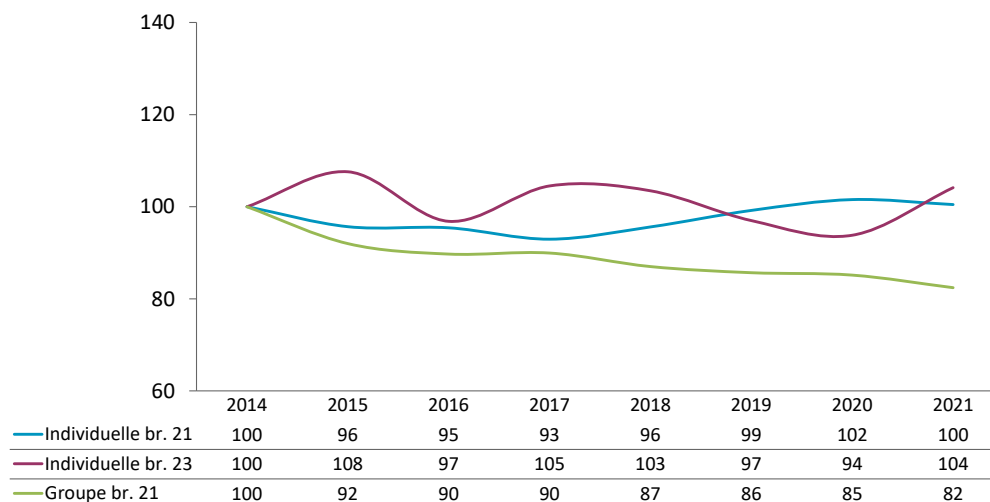


IARD: incendie, accidents et risques divers

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du poids relatif des commissions et frais en fonction des provisions techniques moyennes pour les différentes opérations vie. Pour les assurances-vie individuelles de la branche 21, leur poids relatif recule en 2021 après avoir augmenté au cours de la période 2018-2020. En ce qui concerne les assurances-vie individuelles de la branche 23, le poids relatif des commissions et frais enregistre en 2021 une nette hausse après trois baisses consécutives. S'agissant des assurances de groupe de la branche 21, ce poids relatif présente une tendance à la baisse au cours de la période 2014-2021.

Évolution du poids relatif des commissions et des frais généraux

(en % des provisions techniques moyennes, indice : 2014 = 100)



4 Rentabilité

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

4.1 Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non technique.

Les **comptes techniques** incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance.

Le **compte non technique** reprend les autres postes, tels que les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière et ceux définis à partir du compte non technique sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie (ou « dommage ») et vie. En 2021, le total des primes acquises pour l'ensemble des activités s'élève à 34,8 milliards d'euros, contre 33,2 milliards d'euros en 2020.

4.1.1 Compte technique

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2021, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 18,4 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 17,4 milliards d'euros en 2020.

Le solde technico-financier net s'établit en 2021 à 1,2 milliard d'euros (contre 1,5 milliard d'euros en 2020), soit 6,4 % des primes acquises (contre 8,4 % en 2020). Le solde technico-financier net en fonction des primes acquises est en 2021 à son niveau le plus bas de la période 2014-2021.

Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée.

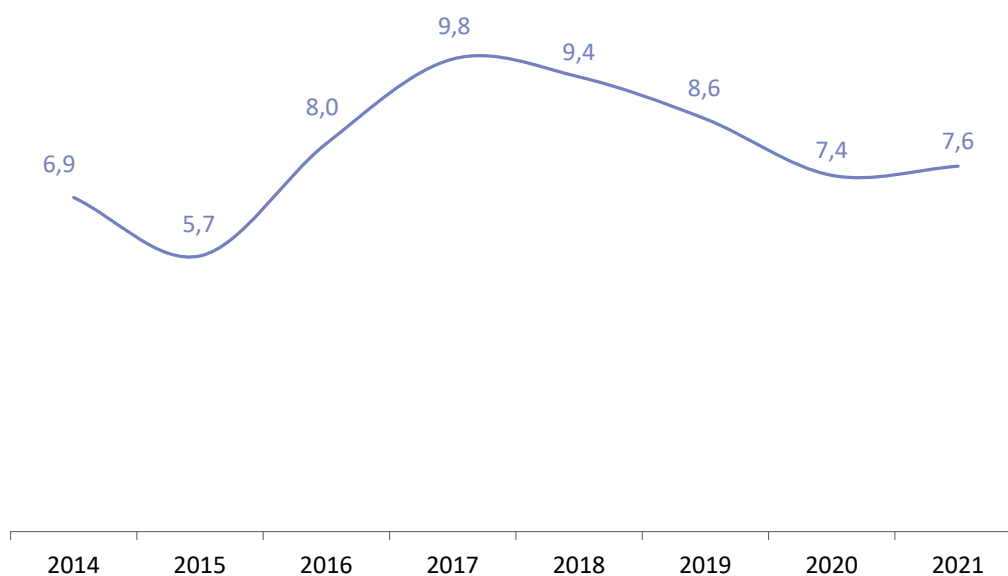
Les primes acquises pour les opérations vie s'élèvent à 16,4 milliards d'euros en 2021, contre 15,8 milliards d'euros en 2020. L'impact du relèvement de la taxe sur la prime d'assurance-vie individuelle en 2013 est toujours perceptible. Malgré la hausse des taux d'intérêt en 2021, l'encaissement pour les opérations vie ne montre qu'une légère augmentation par rapport à 2020.

En hausse par rapport à 2020, le solde technico-financier brut de l'assurance sur la vie s'établit en 2021 à un niveau supérieur à celui de la période 2013-2015 avec un montant de 1,478 milliards d'euros. Le solde technico-financier net s'établit en 2021 à 1,460 milliards d'euros (contre 992 millions d'euros en 2020), soit 8,9 % des primes acquises (contre 6,3 % en 2020). Les niveaux plus élevés pendant la période 2016-2021, par rapport à la période 2013-2015, résultent principalement du fait qu'un certain nombre d'entreprises ont obtenu une exemption de la Banque nationale pour la constitution des provisions « clignotant » au cours de ces six dernières années.

Pour l'**ensemble des opérations d'assurance**, le marché présente en 2021 un bénéfice de 2,63 milliards d'euros contre 2,45 milliards d'euros en 2020. La hausse du résultat technique par rapport à 2020 s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat technique des opérations en « vie » malgré une légère diminution du résultat technique des opérations en « non-vie ». Exprimé en pourcentage des primes acquises, le bénéfice s'établit à 7,6 % en 2021.

Ensemble des opérations : soldes technico-financiers nets

(en % des primes acquises)



4.1.2 Compte non-technique

Le compte non technique reprend tous les autres postes du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

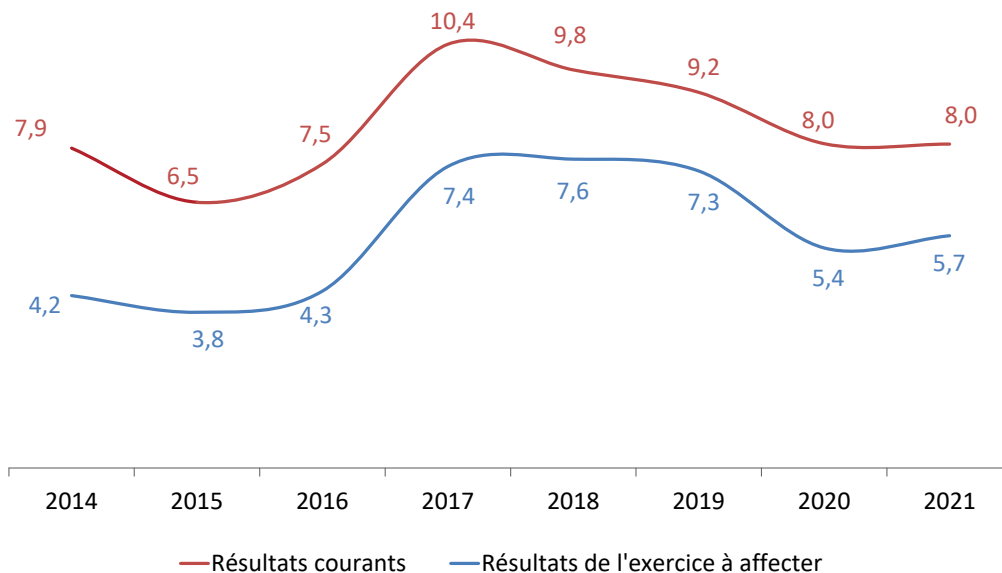
Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

Le résultat courant avant impôts a augmenté, passant de 2,64 milliards d'euros en 2020 à 2,77 milliards d'euros en 2021. Le résultat courant s'élève à 8,0 % des primes acquises tant en 2020 qu'en 2021.

Le résultat à affecter de l'exercice a augmenté, passant de 1,81 milliards d'euros en 2020 à 1,98 milliards d'euros en 2021. En 2021, le résultat à affecter s'élève à 5,7 % des primes acquises (contre 5,4 % en 2020).

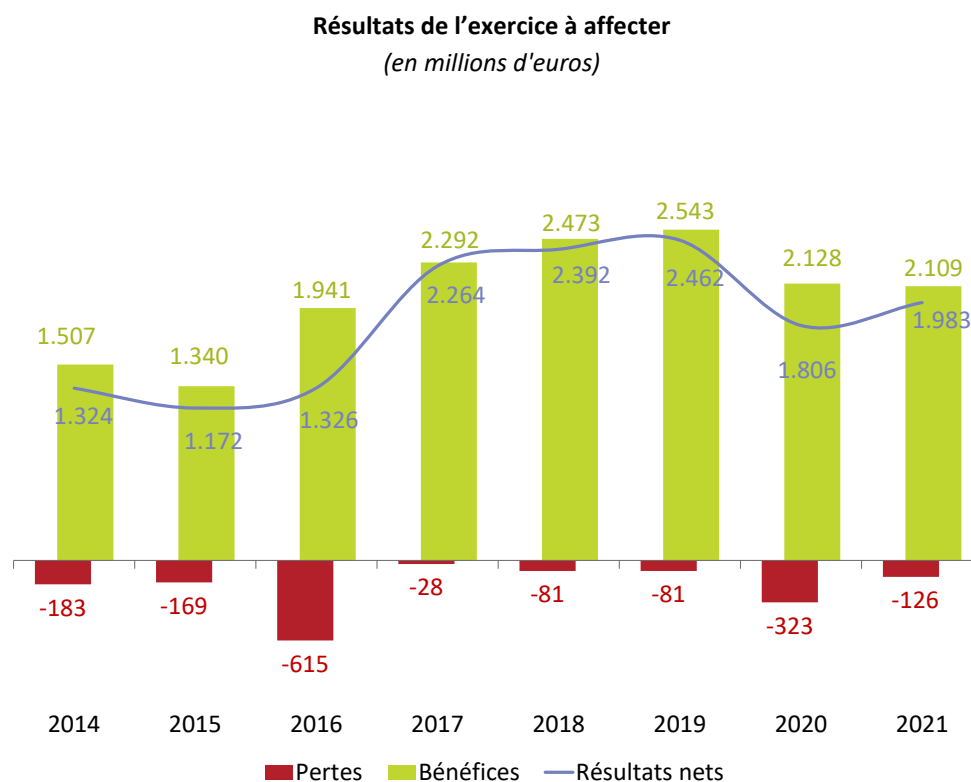
L'écart entre le résultat courant et le résultat à affecter s'élève à 783 millions d'euros et s'explique cette année pour l'essentiel par les 464 millions d'euros d'impôts payés et par les 322 millions de charges exceptionnelles.

Résultats courants et résultats de l'exercice à affecter
(en % des primes acquises)



4.2 Dispersion des résultats comptables

Les résultats comptables de 2021 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. L'exercice 2021 s'est soldé par un bénéfice net de 1,98 milliards d'euros, contre un bénéfice net de 1,81 milliards d'euros fin 2020. Le résultat positif affiché par le secteur en 2021 est le résultat d'un bénéfice cumulé de 2,11 milliards d'euros et d'une perte cumulée de 0,13 milliard d'euros.



4.3 Fonds propres

Évolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur comptable								
31/12	18.481	18.349	18.054	17.349	17.822	20.072	20.304	20.260
Moyenne	17.944	18.399	18.195	17.695	17.586	18.947	20.188	20.282
Valeur de marché								
31/12	25.311	25.555	25.832	25.898	24.936	30.802	31.751	32.230
Moyenne	23.699	25.433	25.694	25.865	25.417	27.869	31.276	31.990
Valeur de marché (Base : moyenne 2014 = 100)	100%	107%	108%	109%	107%	118%	132%	135%

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres valeur de marché : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires.

Les fonds propres comptables restent stable par rapport à l'année précédente. Ceux-ci s'élèvent à 20,3 milliards d'euros fin 2021, comme en fin 2020.

Cependant, les fonds propres au cours de la période observée restent nettement plus élevés que ceux de la période antérieure à 2008. Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser les conséquences particulièrement négatives des résultats de 2008. Au cours de ces dernières années, les entreprises d'assurances ont en outre reporté au bilan une part importante du solde à affecter afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Fin 2021, les fonds propres exprimés en valeur de marché, c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligataires, sont supérieurs de 59 % aux fonds propres exprimés en valeur comptable. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente, lorsque ces plus-values latentes représentaient 56 % des fonds propres exprimés en valeur comptable. Cela s'explique par la hausse des plus-values latentes non obligataires à concurrence de 522 millions d'euros.

5 Solvabilité

Méthodologie

Provisions techniques : réserves constituées par l'entreprise pour faire face à ses engagements d'assurance ou de réassurance vis-à-vis des preneurs, des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance ou bénéficiaires des contrats de réassurance, concernant tant les contrats en cours que les contrats échus et non entièrement liquidés. La valeur des provisions techniques est égale à la somme (1) d'une meilleure estimation, (2) d'une marge de risque et de (3) replicating portfolios, dits également « provisions techniques calculées comme un tout ».

La meilleure estimation de provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe pertinente des taux d'intérêt sans risque. La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance ou de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci. La meilleure estimation est calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

Marge de risque : marge s'ajoutant à la meilleure estimation de provisions techniques, calculée comme le coût du capital escompté pour faire face aux engagements d'assurance. La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que des entreprises d'assurances ou de réassurances demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance ou de réassurance.

Provisions techniques calculées comme un tout : dites également « replicating portfolios ». Lorsque les flux futurs de trésorerie liés aux engagements d'assurance ou de réassurance peuvent être, de manière fiable, répliqués au moyen d'instruments financiers pour lesquels il existe une valeur de marché fiable observable, la valeur des provisions techniques liées à ces futurs flux de trésorerie est déterminée à l'aide de la valeur de marché de ces instruments financiers. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de procéder à un calcul séparé de la meilleure estimation et de la marge de risque.

Fonds propres disponibles : la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires.

Les **fonds propres de base** se composent des éléments suivants :

1° l'excédent des actifs par rapport aux passifs exigibles, diminué du montant de ses propres actions que l'entreprise d'assurances ou de réassurances détient.

2° les passifs subordonnés.

Le montant de fonds propres de base se compose de différents instruments de fonds propres tels que le capital en actions ordinaires, les primes d'émission, le fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, les comptes mutualistes subordonnés, les fonds excédentaires, les actions privilégiées, une réserve de réconciliation et les passifs subordonnés libérés.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Les fonds propres auxiliaires incluent la fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé, les lettres de crédit, les garanties ou tout autre engagement juridiquement contraignant. Dans le cas d'une association d'assurance mutuelle à cotisations variables, les fonds propres auxiliaires peuvent également inclure toute créance future que cette association d'assurance mutuelle peut détenir sur ses membres par voie de rappel de cotisations durant les douze mois à venir. Lorsqu'un élément

des fonds propres auxiliaires a été payé ou appelé, il est assimilé à un actif et cesse de faire partie des fonds propres auxiliaires.

Fonds excédentaires : ils sont constitués de bénéfices accumulés qui n'ont pas encore été rendus disponibles pour distribution aux preneurs d'assurance et aux bénéficiaires. En Belgique, cela peut correspondre au fonds de dotations futures.

La réserve de réconciliation donne entre autres les écarts d'évaluation entre le bilan statutaire et le bilan Solvabilité II. La réserve de réconciliation permet de ramener les fonds propres de base à la différence entre les actifs et les passifs au bilan Solvabilité II.

Niveau : les fonds propres disponibles sont classés en différents niveaux qui indiquent la qualité des composants. La classification des instruments de fonds propres en niveaux dépend de plusieurs caractéristiques : la capacité à absorber des pertes, le rang en cas de liquidation, la durée, les conditions de remboursement, etc. Les fonds propres de base sont classés au niveau 1, au niveau 2 et au niveau 3, le niveau 1 correspondant à la qualité la plus élevée et le niveau 3, à la qualité la moins élevée.

Les fonds propres de base de niveau 1 sont ensuite classés au niveau 1 « non restreint » et au niveau 1 « restreint ». Les fonds propres de base de niveau 1 "non restreint" se composent du capital en actions ordinaires, du fonds initial des sociétés d'assurances mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de base de niveau 1 « restreint » se composent des passifs subordonnés, des actions privilégiées, des comptes mutualistes subordonnés et des instruments de fonds propres pour lesquels une disposition transitoire est d'application.

Les fonds propres auxiliaires sont répartis en niveau 2 et en niveau 3.

Fonds propres éligibles : les fonds propres qui restent après application des limites quantitatives aux différents niveaux des fonds propres disponibles. Ces limites quantitatives constituent un pourcentage du capital de solvabilité requis (SCR) ou du minimum de capital requis (MCR). Les fonds propres éligibles résultant de l'application de ces limites peuvent ensuite être utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité (ratios de SCR et de MCR).

Capital de solvabilité requis (SCR) : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Le capital de solvabilité requis est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise d'assurances ou de réassurances est exposée soient pris en considération (p. ex. le risque de souscription en non-vie, en vie, en santé, le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel).

Minimum de capital requis (MCR) : les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances et de réassurances se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus de 15 années sur 100. Le MCR ne descend pas au-dessous de 25 % et ne dépasse pas 45 % du SCR. Le MCR a un seuil absolu de 2,5 millions d'euros pour les entreprises d'assurances non-vie, 3,7 millions d'euros pour les entreprises d'assurances-vie, 3,6 millions d'euros pour les entreprises de réassurances et 6,2 millions d'euros pour les entreprises qui exerçaient simultanément les activités d'assurance-vie et non-vie.

Formule standard : la formule sur la base de laquelle le SCR est calculé suivant une méthode standardisée dont les calibrages ont été fixés dans le Règlement Solvabilité II.

Modèle interne : une approche consistant à calculer l'ensemble des modules de risque du SCR à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise en lieu et place de la formule standard. Pour l'utilisation d'un modèle interne, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Modèle interne partiel : une approche consistant à calculer certains modules de risque du SCR non pas au moyen de la formule standard, mais à l'aide d'un calibrage spécifique qui est approprié pour l'entreprise. Les modèles internes partiels peuvent être appliqués à un ou plusieurs portefeuilles ou à l'ensemble des activités de l'entreprise d'assurances ou de réassurances. Pour l'utilisation d'un modèle interne partiel, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Paramètres propres à l'entreprise : les entreprises d'assurances ou de réassurances peuvent, lorsqu'elles calculent certains modules de risque, remplacer dans la formule standard, les paramètres de celle-ci par des paramètres propres à l'entreprise concernée. Cette possibilité n'existe que pour les modules « risque de souscription en vie », « risque de souscription en non-vie » et « risque de souscription en santé ». Les paramètres propres à l'entreprise sont calibrés sur la base de données internes et pertinentes de l'entreprise, en recourant à des méthodes standardisées. Pour l'utilisation de paramètres propres à l'entreprise, l'approbation préalable du superviseur est requise.

Volatility adjustment (correction pour volatilité) : une correction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à l'aide de laquelle les provisions techniques sont calculées. Le montant de la correction pour volatilité de la courbe pertinente des taux d'intérêt sans risque est calculé par l'EIOPA et correspond à 65 % de l'écart « devises » moyennant correction du risque. L'écart moyennant correction du risque est calculé comme l'écart observé au niveau des actifs d'un portefeuille de référence européen à l'exclusion des risques fondamentaux pour ces actifs.

Matching adjustment (ajustement égalisateur) : une correction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à l'aide de laquelle les provisions techniques sont calculées. À la différence du volatility adjustment, le matching adjustment est basé sur le portefeuille d'actifs de l'entreprise d'assurances ou de réassurances (pas un portefeuille de référence européen) et tient compte de l'écart complet à l'exclusion des risques fondamentaux auxquels l'entreprise est exposée (pas de limitation à 65 %).

Fonds cantonné (ring-fenced funds) : est un dispositif dans lequel un ensemble d'actifs et de passifs est géré entièrement comme s'il constituait une entreprise d'assurances distincte.

Mesure transitoire appliquée à la courbe des taux d'intérêt : mesure transitoire suivant laquelle la courbe des taux d'intérêt qui est utilisée pour calculer les provisions techniques est basée, en partie, sur la courbe des taux d'intérêt utilisée sous Solvabilité I et, en partie, sur la courbe des taux d'intérêt sans risque utilisée sous Solvabilité II.

Cette mesure transitoire est soumise à l'approbation de la BNB et ne s'applique que pour les engagements d'assurance ou de réassurance qui découlent de contrats qui ont été conclus avant le 1er janvier 2016.

La mesure transitoire appliquée à la courbe des taux d'intérêt diminue d'une manière linéaire à la fin de chaque année et ce, de 100 % de la courbe de Solvabilité I pour la première année commençant au 1er janvier 2016 jusqu'à 0 % au 1er janvier 2032.

Mesure transitoire appliquée aux provisions techniques : mesure transitoire suivant laquelle le montant des provisions techniques est basé, en partie, sur la réglementation Solvabilité I et, en partie, sur la réglementation Solvabilité II.

Cette mesure transitoire est soumise à l'approbation de la BNB et ne s'applique que pour les provisions techniques relatives aux engagements d'assurance ou de réassurance existants au 1er janvier 2016.

La mesure transitoire appliquée aux provisions techniques diminue d'une manière linéaire à la fin de chaque année et ce, de 100 % des provisions techniques de Solvabilité I pour la première année commençant au 1er janvier 2016 jusqu'à 0 % au 1er janvier 2032.

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances non-vie en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 1 milliard de primes brutes
Moyenne	0,1 milliard - 1 milliard de primes brutes
Petite	< 0,1 milliard de primes brutes

Critères de l'EIOPA pour la classification des entreprises d'assurances-vie et des entreprises d'assurances mixtes en fonction de leur taille (en euro) :

Grande	> 10 milliards de provisions techniques brutes
Moyenne	1 milliard - 10 milliards de provisions techniques brutes
Petite	< 1 milliard de provisions techniques brutes

Dans la suite du présent chapitre, les chiffres se rapportent chaque fois à 2021, sauf mention contraire.

5.1 Statistiques descriptives

54 entreprises de droit belge sont reprises dans les statistiques exposées ci-après. Quelques entreprises de droit belge tombant dans le champ d'application de Solvabilité II n'ont pas fourni de données à Assuralia.

Une entreprise d'assurances peut calculer son capital de solvabilité requis (solvency capital requirement ou SCR) au moyen de la formule standard ou d'un modèle interne (partiel). Fin 2021, 3 entreprises calculent le SCR au moyen d'un modèle interne intégral et 3 entreprises au moyen d'un modèle interne partiel. La majorité des entreprises (89 %) calculent le SCR au moyen de la formule standard. 6 entreprises qui utilisent la formule standard appliquent également des paramètres propres à l'entreprise. Ces paramètres sont utilisés pour le calcul des risques techniques.

63 % des entreprises recourent à la correction pour volatilité pour le calcul des provisions techniques. La correction pour volatilité est une correction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à l'aide de laquelle les engagements sont calculés. Cette correction est basée sur les mouvements d'écart des actifs d'un portefeuille de référence moyen européen. Aucune entreprise d'assurances ne dispose d'un fonds cantonné (ring-fenced fund) ou d'un portefeuille d'assurance pour lequel on utilise le matching adjustment. À la différence de la correction pour volatilité, les conditions d'utilisation du matching adjustment sont si lourdes qu'aucune entreprise n'applique cette mesure (entre autres, le calcul d'un SCR distinct et un cantonnement intégral des actifs, ce qui entraîne une perte des effets de diversification).

Les entreprises d'assurances peuvent également recourir à des mesures transitoires, la courbe des taux d'intérêt sans risque ou le montant de provisions techniques étant basé(e) en partie sur la réglementation Solvabilité I. Seule une entreprise d'assurances recourt à une telle mesure transitoire.

Information générale de base sur les entreprises

	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Petite	Moyenne	Grande
Méthode de calcul du SCR					
Formule standard	48	89%	28	13	7
Modèle interne partiel	3	6%	1	1	1
Modèle interne intégral	3	6%	1	0	2
Utilisation de paramètres propres à l'entreprise	6	11%	3	2	1
Volatility adjustment (Correction pour volatilité)	34	63%	15	9	10
Mesure transitoire pour les provisions techniques	1	2%	0	0	1
Total	54		30	14	10

5.2 Bilan Solvabilité II

Le bilan Solvabilité II est un bilan économique, les actifs étant évalués à leur valeur de marché et les passifs calculés suivant une approche en cohérence avec le marché (règles Solvabilité II). L'actif du bilan Solvabilité II se compose en grande partie de placements à rendement fixe : 37,0 % d'obligations d'État, 15,8 % de prêts et obligations d'entreprise, et 11,6 % d'autres prêts et prêts hypothécaires. Les actions et immobilisations représentent respectivement 3,4 % et 2,8 % des actifs. Les autres actifs se composent de participations détenues dans des entreprises liées (2,3 %), de trésorerie (1,2 %), de la partie des réassureurs dans les provisions techniques (3,5 %), d'organismes de placement collectif (5,8 %), d'actifs d'impôts différés (0,2 %) et d'autres actifs (2,0 %). Les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (contrats branche 23) s'élèvent à 14,5 %.

Le passif du bilan Solvabilité II comprend principalement les provisions techniques vie (55,7 %), non-vie (5,4 %), santé (4,6 %) et contrats branche 23 (14,1 %). Les autres passifs sont les passifs d'impôts différés (0,4 %), les dettes financières (3,8 %), les passifs subordonnés (1,2 %), les dépôts de réassureurs (2,4 %) et d'autres passifs (3,0 %). Les fonds propres de base (basic own funds) s'élèvent à 10,1 % du total du bilan. Des ajustements à la valorisation des actifs et des passifs (-0,5 %) sont nécessaires pour que la différence entre les actifs et les passifs soit égale aux fonds propres de base. Ces ajustements aux actifs et aux passifs sont principalement les dividendes, distributions et charges prévisibles diminués des passifs subordonnés dans les fonds propres de base.

Bilan Solvabilité II (en millions d'euros) ¹	2019	2020	2021
Actifs : Total	344.139	349.256	353.605
Prêts et obligations d'entreprises	60.025	59.175	55.815
Obligations d'État	140.165	140.582	130.781
Actions	10.707	10.555	12.117
Participations détenues dans des entreprises liées	7.065	6.547	7.995
Prêts et prêts hypothécaires	36.441	40.320	40.898
Immobilier et immobilisations corporelles	9.253	9.622	9.978
Trésorerie	5.924	5.427	4.312
Réassurance	6.810	8.405	12.403
Organismes de placement collectif	14.678	15.389	20.477
Actifs d'impôts différés	591	606	604
Autres	7.994	7.560	6.976
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	44.486	45.067	51.249
Passif : Total	312.772	318.588	319.810
Provisions techniques vie	202.730	204.416	196.802
Provisions techniques non-vie	17.889	18.694	19.151
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	12.096	12.728	12.992
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	3.099	3.225	3.192
Passifs d'impôts différés	1.420	1.119	1.340
Dettes financières	12.722	14.093	13.510
Autres passifs subordonnés	4.306	4.233	4.121
Dépôts de réassureurs	4.584	4.592	8.337
Autres	10.467	11.391	10.504
Provisions techniques : assurance indexée et en unités de compte	43.460	44.096	49.862
Ajustements aux actifs et aux passifs	-2.741	-2.479	-1.935
Fonds propres de base	34.108	33.146	35.730
Capital en actions ordinaires et compte de primes d'émission lié	7.360	7.122	7.469
Actions privilégiées et compte de primes d'émission lié	0	0	0
Fonds propres de base des sociétés d'assurances mutuelles	326	327	340
Fonds excédentaires	1.580	1.732	1.752
Réserve de réconciliation	20.023	19.211	21.534
Passifs subordonnés	4.243	4.170	4.058
Actifs d'impôts différés nets	576	583	578
Autres éléments de fonds propres (y compris mesures transitoires)	0	0	0
Déductions	1	0	0
Fonds propres auxiliaires	492	497	506

¹ L'échantillon de ce tableau n'est pas constant au fil des années.

5.3 Aperçu des montants de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) augmente en 2021 pour s'établir à 18,6 milliards d'euros. Le SCR est en hausse de 7,8 % par rapport à 2020 et en hausse de 4,1 % par rapport à 2019. Les fonds propres éligibles augmentent à 36,1 milliards d'euros. Ils augmentent de 7,9 % par rapport à 2020 et augmentent de 5,1 % par rapport à 2019. Le SCR et les fonds propres éligibles augmentent au même rythme, laissant le ratio de SCR en 2021 au même niveau qu'en 2020, soit 194 %. Le ratio de SCR en 2021 est supérieur de 2 points de pourcentage à celui de 2019, lorsque le ratio de SCR moyen était encore de 192 %.

Le ratio de MCR qui constitue le rapport entre les fonds propres éligibles et le montant minimum absolu de capital requis s'élève à 416 % fin 2021. Le secteur belge de l'assurance dispose donc d'une marge très confortable en plus du capital requis par la réglementation Solvabilité II.

(en millions d'euros) ²	SCR			MCR		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Capital de solvabilité requis	17.847	17.246	18.586	7.455	7.280	7.795
Fonds propres éligibles	34.350	33.451	36.096	30.637	29.695	32.458
Excédent	16.503	16.205	17.510	23.182	22.416	24.663
Ratio de solvabilité	192%	194%	194%	411%	408%	416%

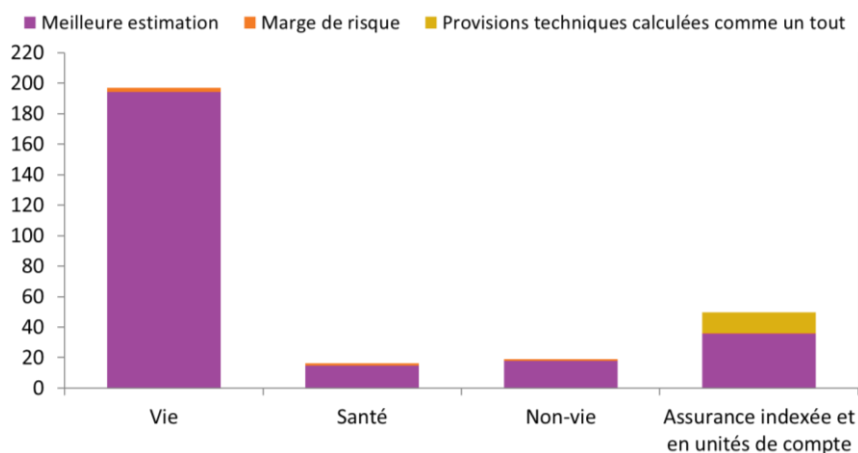
² L'échantillon de ce tableau n'est pas constant au fil des années.

5.4 Provisions techniques

Sous Solvabilité II, les provisions techniques se décomposent en une meilleure estimation et une marge de risque. En outre, il y a les provisions techniques calculées comme un tout (replicating portfolios). Les provisions techniques vie (à l'exclusion des contrats branche 23) s'élèvent à 196,8 milliards d'euros et sont constituées d'une meilleure estimation de 194,3 milliards d'euros et d'une marge de risque de 2,5 milliards d'euros. Les provisions techniques santé (16,2 milliards d'euros, dont 14,7 milliards d'euros comme meilleure estimation) et non-vie (19,2 milliards d'euros, dont 18,0 milliards d'euros comme meilleure estimation) sont nettement moins importantes que les provisions techniques vie. Les provisions techniques pour les contrats branche 23 (assurance indexée et en unités de compte) s'élèvent à 49,9 milliards d'euros et contiennent une marge de risque de 0,4 milliard d'euros.

Provisions techniques

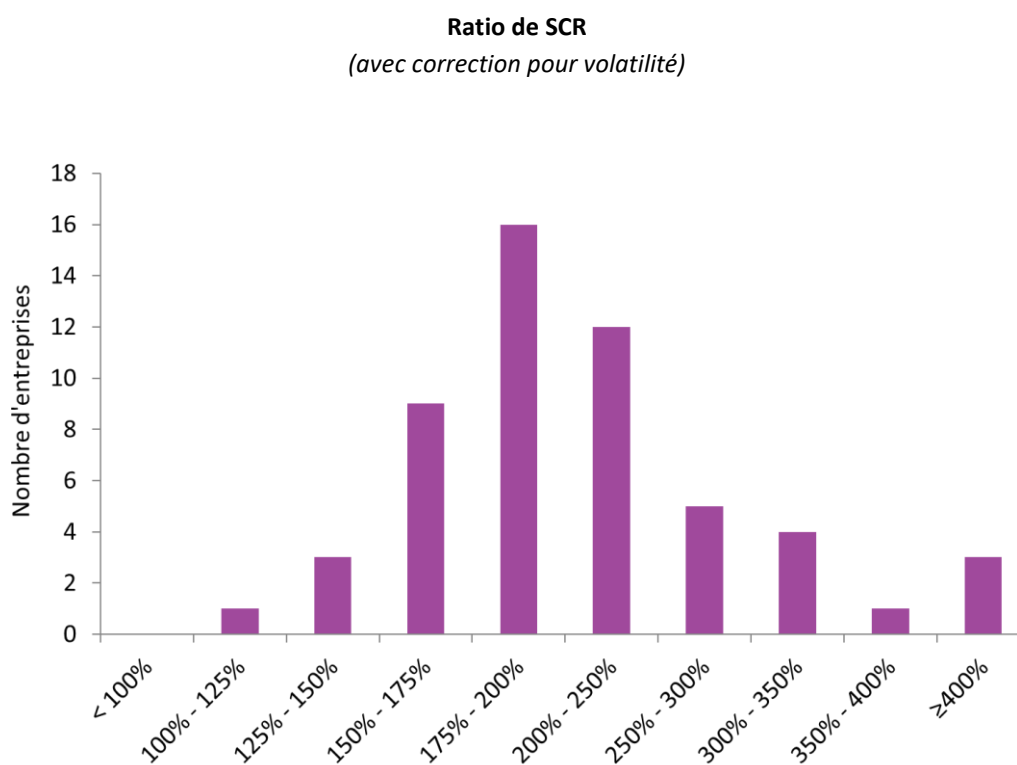
(en milliards d'euros)



5.5 Ratio de SCR

5.5.1 Distribution des ratios de solvabilité

Le capital de solvabilité requis (SCR) représente les fonds propres que les entreprises se doivent de détenir afin de garantir le fait que les fonds propres de base peuvent descendre au-dessous de zéro au cours tout au plus d'une année sur 200. Fin 2021, toutes les entreprises d'assurances satisfont à l'exigence de capital de solvabilité. Le ratio de SCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 194 %. 29 entreprises ont un ratio de SCR se situant dans l'intervalle 100 % - 200 %. Pas moins de 25 entreprises ont un ratio de SCR supérieur à 200 %.

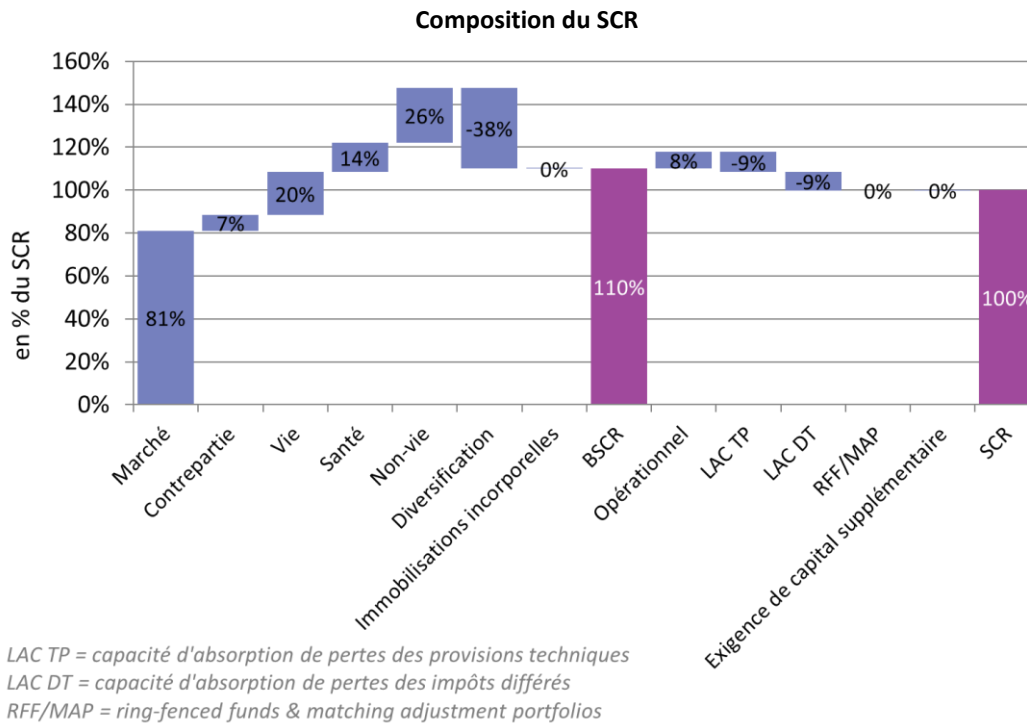


5.5.2 Ratios de SCR moyens selon la taille de l'entreprise

Les entreprises d'assurances de taille moyenne ont en moyenne un ratio de SCR plus élevé (223 %) que les petites (194 %) ou grandes (188 %) entreprises d'assurances.

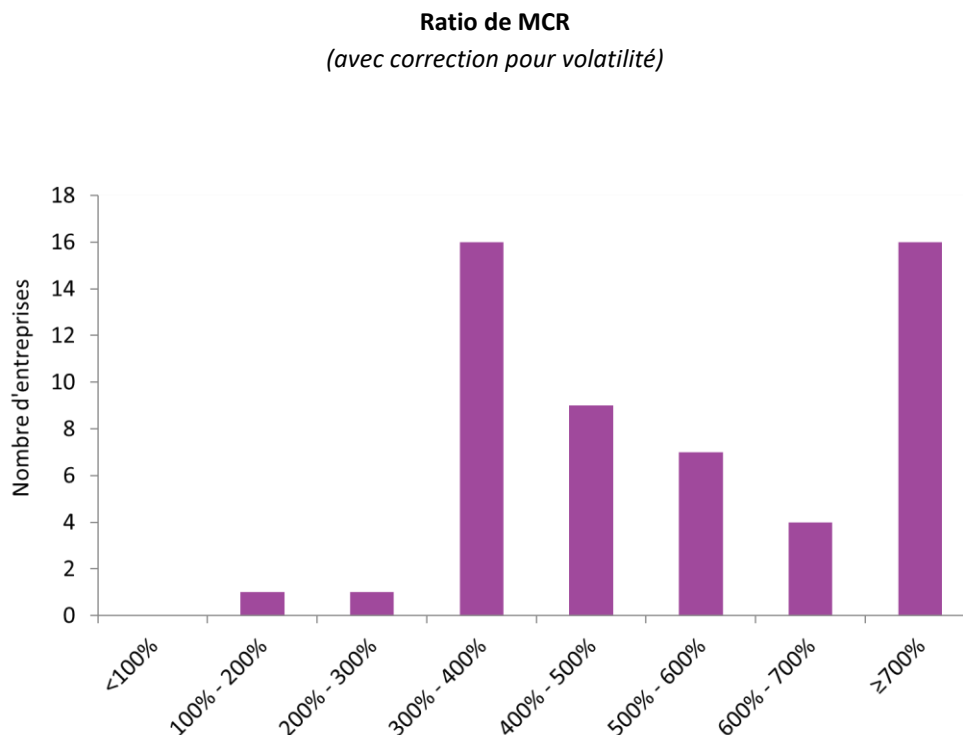
5.5.3 Composition du SCR calculé selon la formule standard

Le graphique montre l'importance relative des différents modules de risque et ajustements dans le cadre du calcul du SCR. Avec 81 %, le module risque de marché représente la part la plus importante dans le calcul du SCR. La contribution à l'exigence de capital des risques de souscription s'élève à 20 % pour les assurances sur la vie, 14 % pour les assurances santé et 26 % pour les assurances non-vie. Les effets de diversification entre les modules de risque s'élèvent à 38 % et réduisent dans une mesure considérable le capital de solvabilité requis de base (basic solvency capital requirement ou BSCR). En sus du BSCR, l'exigence de capital pour le module risque opérationnel s'élève à 8 %. Avec 9 %, la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques (loss-absorbing capacity of technical provisions ou LAC TP) est relativement limitée. La capacité d'absorption de pertes des impôts différés (loss-absorbing capacity of deferred taxes ou LAC DT) s'élève également à 9 %.



5.6 Distribution des ratios de MCR

Le minimum de capital requis représente les fonds propres minimums que les entreprises d'assurances doivent détenir. Le ratio de MCR moyen pour le secteur belge de l'assurance s'établit à 416 %. Une entreprise présente un ratio de MCR inférieur à 200 %. Le ratio de MCR varie fortement d'une entreprise à l'autre. 17 des 54 entreprises présentent un ratio de MCR compris entre 200 % et 400 %. 36 entreprises ont un ratio de MCR supérieur à 400 %.



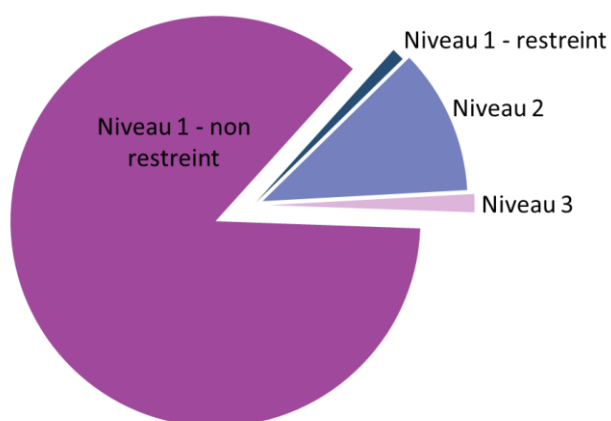
5.7 Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR se composent pour 86 % de fonds propres de niveau 1 « non restreint ». Les fonds propres de niveau 1 « non restreint » se composent du capital en actions ordinaires et des primes d'émission, du fonds initial ou des cotisations des membres des sociétés mutuelles, des fonds excédentaires et de la réserve de réconciliation. Les fonds propres de niveau 1 « restreint » ne représentent que 1 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées perpétuelles.

Les fonds propres de niveau 2 représentent 11 % des fonds propres éligibles et se composent principalement de dettes subordonnées d'une durée initiale d'au moins dix ans. Les fonds propres de niveau 2 recouvrent également les fonds propres auxiliaires, qui se composent principalement des rappels de cotisations que les sociétés d'assurances mutuelles à primes variables peuvent exiger de leurs membres durant l'année à venir.

Les fonds propres éligibles se composent pour 1 % seulement de fonds propres de niveau 3. Les fonds propres de niveau 3 se composent d'actifs d'impôts différés nets.

Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR

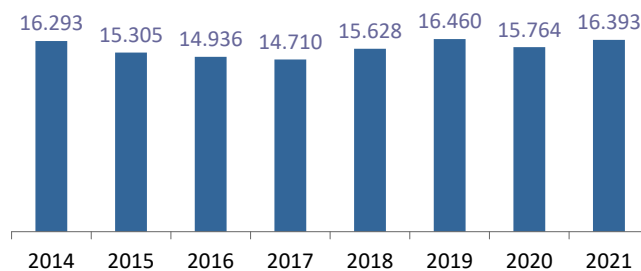


6 Évolution des principaux résultats

6.1 Assurance vie

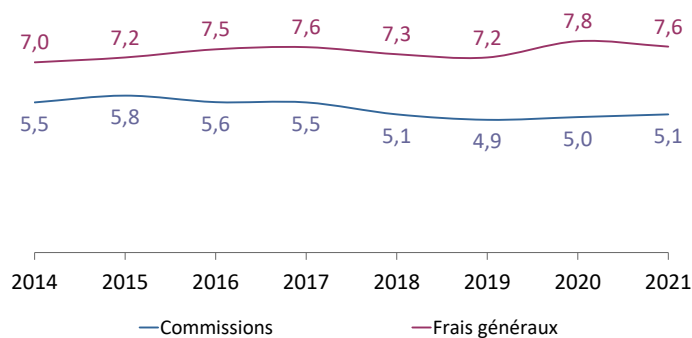
Primes acquises

(en millions d'euros)



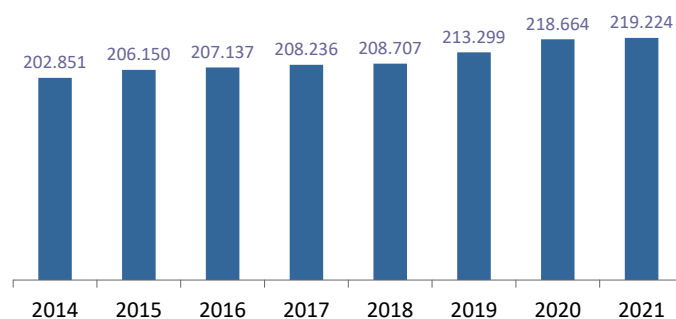
Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)



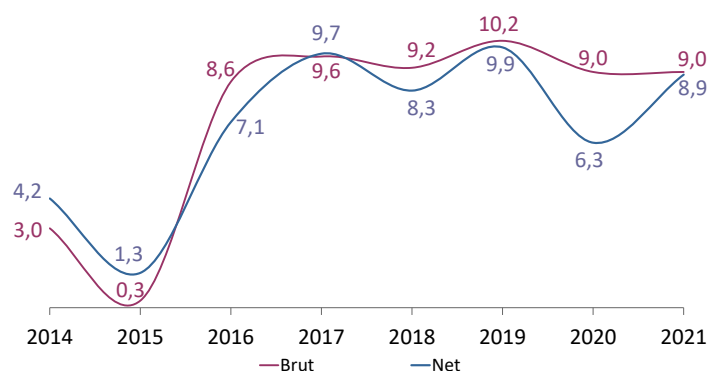
Provisions techniques moyennes

(en millions d'euros)



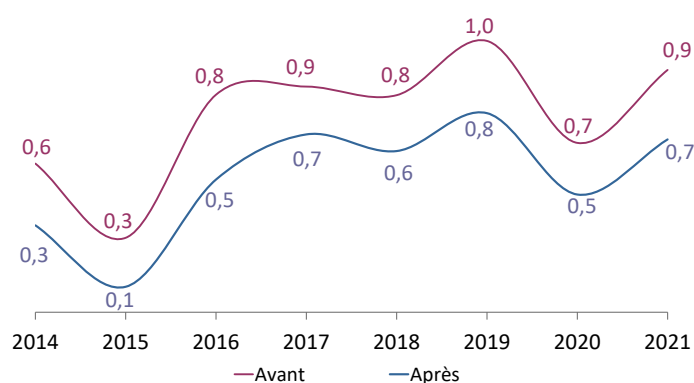
Soldes technico-financiers après PB

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets avant et après PB

(en % des provisions techniques moyennes)



PB: participations bénéficiaires

Entre 2014 et 2017, les primes acquises pour les opérations vie ont baissé chaque année passant de 16,3 milliards d'euros en 2014 à 14,7 milliards d'euros en 2017, représentant une baisse de 9,7 % en 3 ans. En 2018 et 2019, cette tendance à la baisse s'inverse, les primes acquises s'élevant à, respectivement, 15,6 milliards d'euros et 16,5 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 11,9 % en 2 ans. En 2020, elles régressaient de 4,2 % par rapport à 2019 s'établissant à 15,8 milliards d'euros. En 2021, les primes acquises pour les opérations vie progressent de 4,0 % par rapport à 2020 et s'élèvent à 16,4 milliards d'euros.

L'évolution des primes acquises de 2021 est partagée entre trois segments à savoir les opérations d'assurance directe en Belgique (+522 millions d'euros), les opérations d'assurance directe à l'étranger (+109 millions d'euros) et les opérations de réassurance acceptée (-2 millions d'euros).

De 2014 à 2020, les commissions ont reculé chaque année à l'exception de l'année 2019. Elles sont passées de 903 millions d'euros en 2014 à 791 millions d'euros en 2020 (-12,5 % en 6 ans). En 2021, les commissions progressent de 4,8 % et s'élèvent à 828 millions d'euros. En raison de la baisse des encaissements de 2014 à 2017, les commissions relatives ont oscillé légèrement durant cette période aux alentours de 5,6 %. En 2018, la baisse des commissions conjuguée à la hausse des encaissements entraînaient une diminution des commissions relatives à 5,1 %. En 2019, malgré la hausse des commissions, l'augmentation des primes acquises a induit une diminution des commissions relatives à 4,9 %. En 2020, les commissions étaient en baisse, mais la diminution des encaissements a entraîné une hausse des commissions relatives à 5,0 %. En 2021, la hausse des commissions

conjuguée à la hausse des encaissements provoque une légère hausse des commissions relatives de 0,1 point de pourcentage à 5,1 %.

De 2014 à 2021, les frais généraux évoluent en passant de 1.144 millions d'euros à 1.247 millions. En 2021, les frais généraux s'établissent à 7,6 % des primes acquises, niveau comparable à celui de 2017.

Tandis que les primes acquises augmentent à 16,4 milliards d'euros en 2021, les prestations passent de 18,2 milliards d'euros en 2020 à 17,5 milliards d'euros en 2021 et les provisions techniques sont en hausse de 215,1 milliards d'euros en début d'exercice à 223,4 milliards d'euros en fin d'exercice.

Alors que la hausse des provisions techniques moyennes s'élevait à 2,5 % en 2014, elle a diminué année après année passant de 1,6 % en 2015 à 0,2 % en 2018. À partir de 2019, l'augmentation repartait à la hausse. Les provisions techniques moyennes augmentaient de 2,2 % en 2019 et de 2,5 % en 2020. En 2021 les provisions techniques moyennes augmentent légèrement de 0,3 % pour s'établir à 219,2 milliards d'euros.

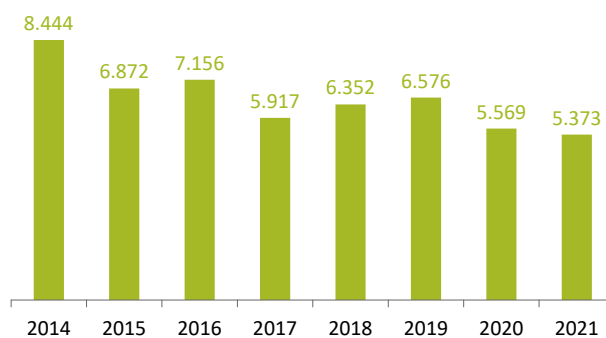
Le solde technico-financier brut exprimé en pourcentage des primes acquises reste stable en 2021 par rapport à 2020 à 9,0 %. En 2021, ce sont 49 millions d'euros qui sont alloués aux fonds pour dotations futures, alors que 180 millions d'euros en avaient été prélevés en 2020. Pendant l'année Corona, la BNB a recommandé aux entreprises d'assurances de reporter la distribution de participations bénéficiaires. Le solde technico-financier net exprimé en pourcentage des primes acquises s'élève à 8,9 % en 2021, contre 6,3 % en 2020.

Le solde technico-financier net, après PB, exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes passe de 0,5 % en 2020 à 0,7 % en 2021, un niveau similaire à celui de 2017.

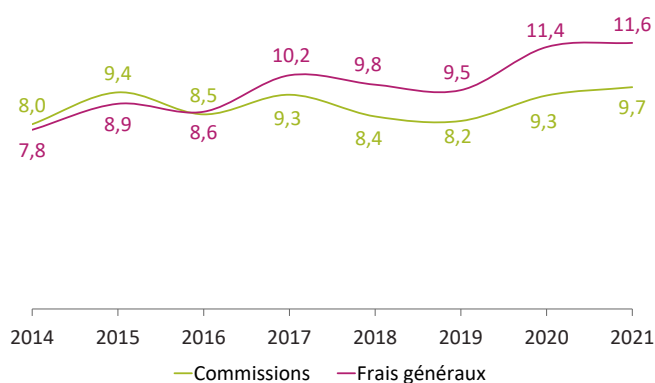
Les dotations aux participations bénéficiaires s'élèvent en 2021 à 0,27 % des provisions. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux dotations de 0,20 % en 2020 et de 0,21 % en 2018, mais d'une diminution par rapport à celles de 0,28 % observées en 2019.

6.1.1 Assurance vie individuelle à taux garanti (branche 21)

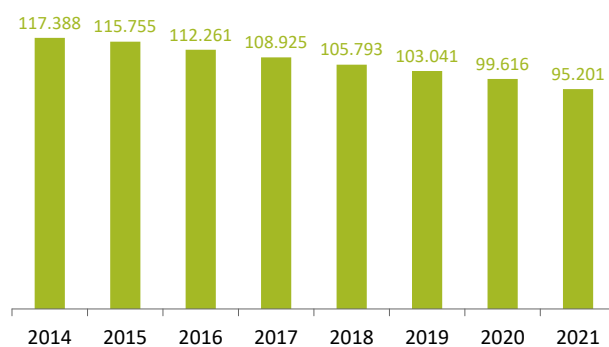
Primes
(en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)

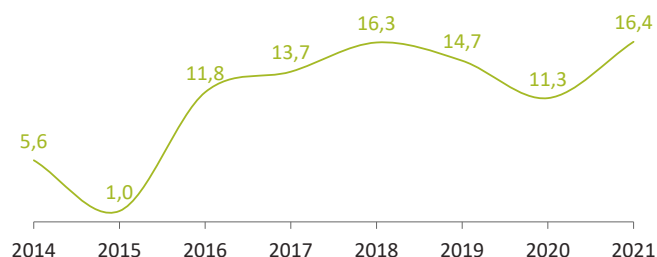


Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)



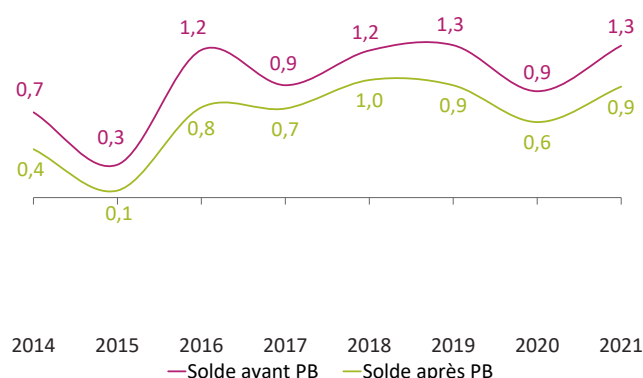
Soldes technico-financiers bruts après PB

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB

(en % des provisions techniques moyennes)



PB: participations bénéficiaires

Entre 2014 et 2021, le volume de primes des assurances-vie individuelles à taux garanti présente une tendance à la baisse avec quelques variations à la hausse sporadiques. Avec la faiblesse persistante des taux d'intérêt de ces dernières années, les assureurs ne parviennent pas à améliorer les résultats des assurances de la branche 21. L'encaissement recule de ce fait en 2020 et 2021 à respectivement 5,6 milliards et 5,4 milliards d'euros et se situe ainsi à son plus bas niveau depuis des années.

Lors des années où l'encaissement est en recul, les entreprises d'assurances affichent des ratios en hausse pour les frais généraux. Les frais généraux relatifs augmentent ainsi de 9,5 % en 2019 à 11,4 % en 2020 et à 11,6 % en 2021. Le rapport entre une commission et une prime est néanmoins moins directement proportionnel. Les commissions sont en effet octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille (les provisions). Le montant total des commissions, sur nouvelle production et provisions, a il est vrai diminué, passant de 679,6 millions d'euros en 2014 à 519,1 millions d'euros en 2021. Certaines années, la baisse du volume de primes a toutefois été nettement plus forte que la diminution des commissions. C'est ce qui explique les fluctuations des « commissions, exprimées en pourcentage des primes acquises » : les commissions relatives ont ainsi augmenté, passant de 8,2 % en 2019 à 9,3 % en 2020 et à 9,7 % en 2021.

Les frais et les commissions représentent ensemble 21,3 % des primes en 2021, contre 20,7 % en 2020. Ces ratios sont nettement plus élevés qu'en 2014 (15,9 %), lorsque le volume de primes était sensiblement supérieur.

Le recul de la nouvelle production et la hausse des prestations font que les provisions techniques diminuent depuis 2014. En 2021, les provisions techniques moyennes retombent à 95,2 milliards d'euros, contre 99,6 milliards d'euros en 2020.

En 2021, la charge des sinistres et les autres charges techniques s'élèvent à 114,8 % des primes acquises, contre 120,2 % en 2020. Étant donné que la hausse des ratios de frais (+ 0,5 point de pourcentage) est inférieure à la baisse de la charge des sinistres relative (+5,4 points de pourcentage), le résultat technique en fonction des primes acquises augmente, passant de -38,8 % en 2020 à -34,1 % en 2021.

Les produits des placements en fonction des primes acquises sont en hausse de 0,5 point de pourcentage, passant de 50,1 % en 2020 à 50,6 % en 2021.

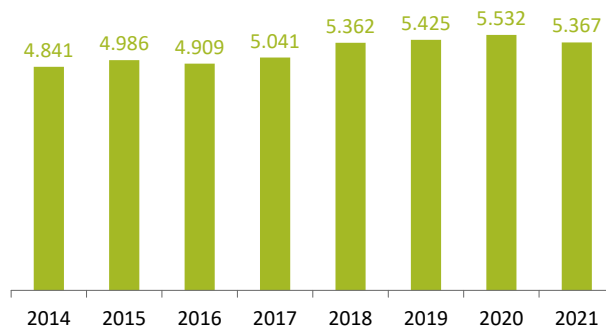
En combinant les mouvements précités, le solde technico-financier brut relatif après participations bénéficiaires s'améliore de 5,1 points de pourcentage à 16,4 % en 2021, contre 11,3 % en 2020.

La participation bénéficiaire exprimée en pourcentage des provisions techniques moyennes augmente, passant de 0,26 % en 2020 à 0,34 % en 2021. Au cours de la période observée, le pourcentage de participation bénéficiaire le plus bas (0,20 %) a été enregistré en 2017, alors que le niveau le plus élevé, près de 0,5 %, a été atteint en 2016.

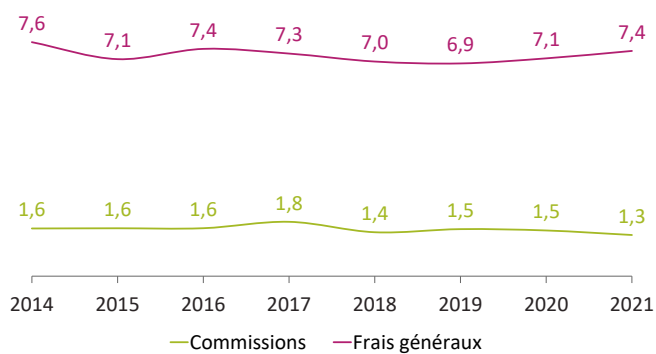
Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires augmente pour passer de 0,9 % en 2020 à 1,3 % en 2021. Le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires présente en 2021 une hausse du même ordre de grandeur. Il augmente à 0,9 % des provisions techniques moyennes.

6.1.2 Assurance vie groupe à taux garanti (branche 21)

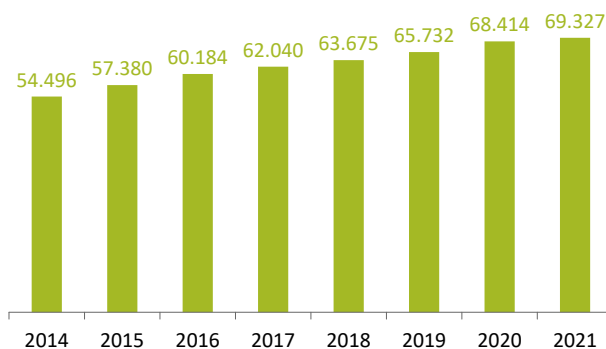
Primes (en millions d'euros)



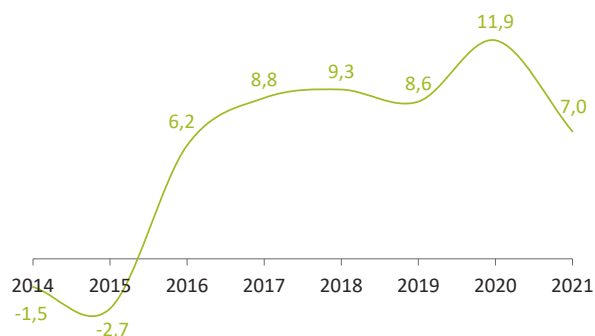
Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



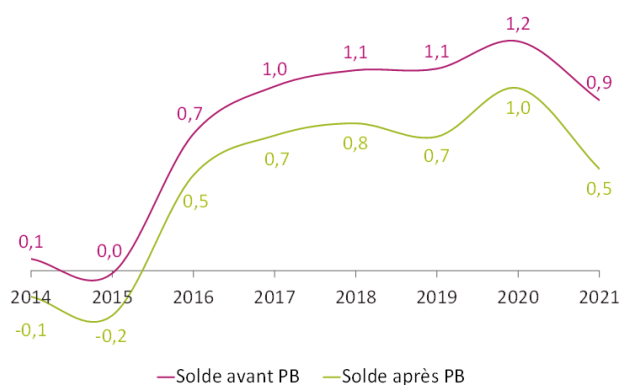
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Soldes technico-financiers bruts après PB (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB: participations bénéficiaires

À la différence de l'encaissement des opérations d'assurance-vie individuelle, celui de l'assurance vie groupe à taux d'intérêt garanti présente une évolution moins volatile. Entre 2016 et 2020, le volume de primes de l'assurance vie groupe a augmenté progressivement. En 2020, ce volume de primes augmente à nouveau pour la quatrième année consécutive pour atteindre 5,5 milliards d'euros et approche ainsi de l'encaissement des assurances-vie individuelles de la branche 21. En 2021, l'encaissement recule pour la première fois en 5 ans de 3,0 % pour s'établir à 5,4 milliards d'euros. Cette baisse est due, d'une part, au fait que les données de reporting d'une entreprise, qui a entre-temps fusionné, font défaut et, d'autre part, à une reclassification d'un portefeuille d'assurance vie groupe vers/en une assurance individuelle. Si l'on fait abstraction de ces mouvements, le volume de primes de l'assurance vie groupe progresse de 0,6 % en 2021.

Les frais généraux en fonction des primes acquises augmentent en 2021 de 0,3 point de pourcentage à 7,4 %. Les commissions relatives sont en baisse de 0,2 point de pourcentage à 1,3 % en 2021, soit le niveau le plus bas depuis 2014.

Entre 2014 et 2021, les provisions techniques moyennes des assurances vie groupe ont affiché une croissance constante. En 2021, les provisions techniques moyennes augmentent de 0,9 milliard d'euros par rapport à 2020 pour atteindre 69,3 milliards d'euros.

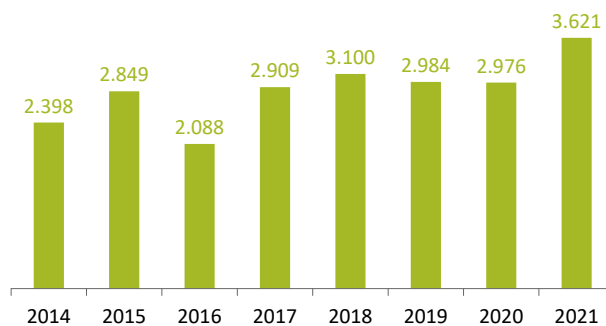
En 2021, la charge des sinistres et les autres charges techniques augmentent de 1,1 point de pourcentage pour s'établir à 128,1 % des primes acquises. L'ensemble des frais généraux et des commissions augmente légèrement de 0,1 point de pourcentage. D'autre part, les produits financiers nets en fonction des primes acquises baissent en 2020 de 3,7 points de pourcentage à 42,5 %, contre 46,2 % en 2020.

Du fait des mouvements précités, le solde technico-financier brut après participations bénéficiaires retombe de 660,6 millions d'euros (11,9 % des primes acquises) en 2020 à 373,7 millions d'euros (7,0 % des primes acquises) en 2021.

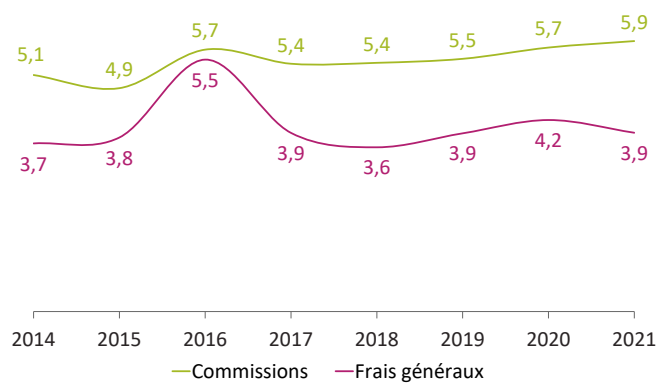
Le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires, exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, diminue de 1,2 % en 2020 à 0,9 % en 2021. Le solde technico-financier brut s'élève, après imputation de la participation bénéficiaire, à 0,5 % des provisions techniques moyennes en 2021 contre 1,0 % en 2020. Au cours de la période observée, la valeur la plus élevée des dotations aux participations bénéficiaires est enregistrée en 2019 et 2021 (chaque fois 0,36 % des provisions techniques moyennes). Au cours des autres années de la période observée, les dotations ont oscillé entre 0,20 % et 0,28 %.

6.1.3 Assurance vie individuelle branche 23

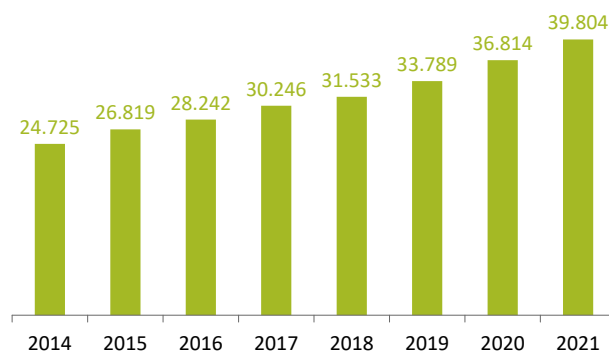
Primes
(en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)

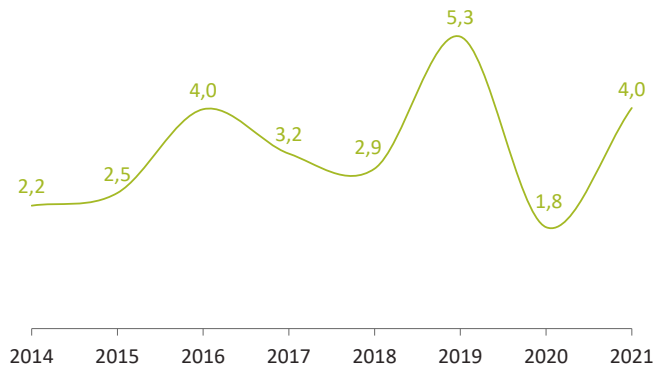


Provisions techniques moyennes
(en millions d'euros)



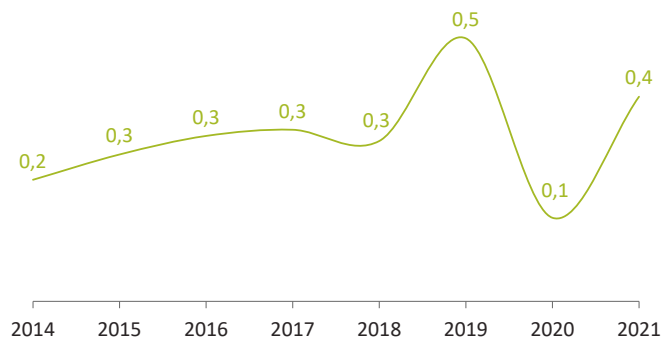
Soldes technico-financiers bruts

(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts

(en % des provisions techniques moyennes)



L'amélioration des résultats boursiers observée en 2015 et leur recul en 2016 ont entraîné respectivement une progression du volume de primes en 2015 (+18,8 % à 2,8 milliards d'euros) et une baisse en 2016 (-26,7 % à 2,1 milliards d'euros). Le redressement des résultats boursiers couplé à la faiblesse persistante des taux explique le succès croissant des assurances-vie individuelles de la branche 23 (y compris des assurances EIP du deuxième pilier) dont l'encaissement a de nouveau connu une hausse de 39,3 % en 2017 pour s'établir à 2,9 milliards d'euros et tourner également autour des 3 milliards d'euros au cours des années 2018 à 2020. En 2021, l'encaissement vie individuelle branche 23 continue de progresser à 3,6 milliards d'euros, atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis des années.

Les brusques tournures prises par le volume de primes entre 2014 et 2017 ont engendré une évolution similaire des frais généraux relatifs. Exprimés en pourcentage des primes acquises, les frais généraux augmentent, passant de 3,7 % en 2014 à 5,5 % en 2016, pour retomber en 2017 et les années suivantes au-dessous de 4 %, sauf en 2020 lorsqu'ils ont augmenté à 4,2 %. En 2021, les frais généraux relatifs diminuent à nouveau à 3,9 % des primes acquises.

Étant donné que les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production, mais aussi du portefeuille, le rapport entre commission et volume de primes est moins directement proportionnel. C'est ce qui explique l'évolution atypique des commissions exprimées en fonction des primes acquises. Les commissions relatives sont en hausse, passant de 4,9 % en 2015 à 5,7 % en 2016 et retombent ensuite à 5,4 % en 2017 et

2018. À partir de 2019, les commissions relatives augmentent chaque année, atteignant en 2021 avec 5,9 % le niveau le plus élevé de la période observée.

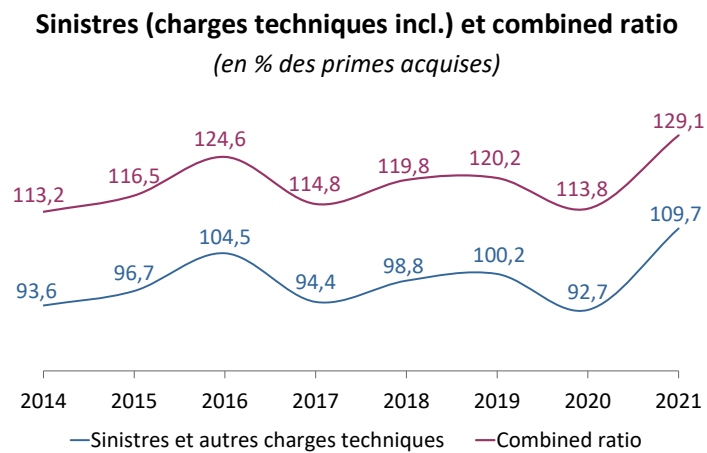
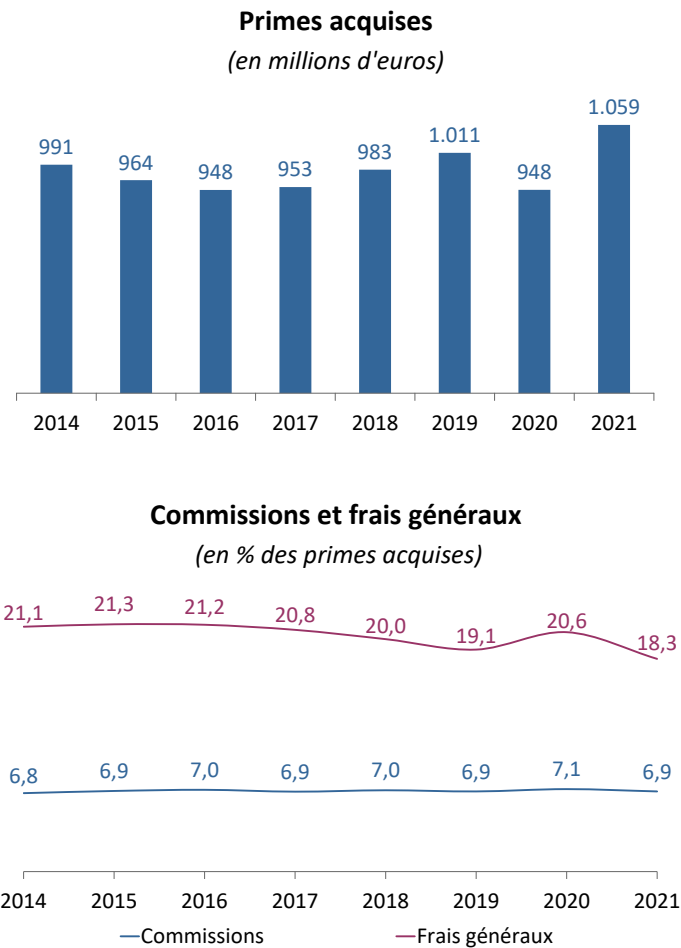
L'attrait accru des produits de la branche 23 et la hausse de la valeur de marché des placements ont fait que les provisions techniques ont connu une forte croissance depuis 2014. En 2021, les provisions techniques moyennes atteignent 39,8 milliards d'euros, contre 36,8 milliards d'euros en 2020.

En 2021, outre la forte hausse des produits nets des placements en fonction des primes acquises (+94,7 points de pourcentage par rapport à 2020), on observe également une augmentation de la charge des sinistres relative et des autres charges techniques (+92,6 points de pourcentage). Compte tenu également de la légère baisse de 0,1 point de pourcentage de la part relative des commissions et frais généraux, le résultat technico-financier brut en fonction des primes acquises s'améliore, passant de 1,8 % en 2020 à 4,0 % en 2021.

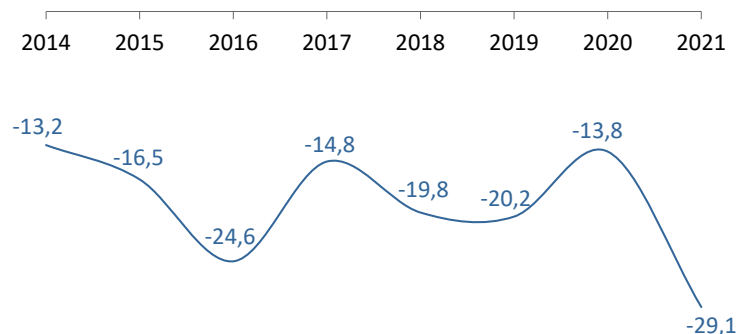
Exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, le solde technico-financier brut augmente de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2020 pour s'établir à 0,4 % en 2021.

6.2 Assurance non-vie

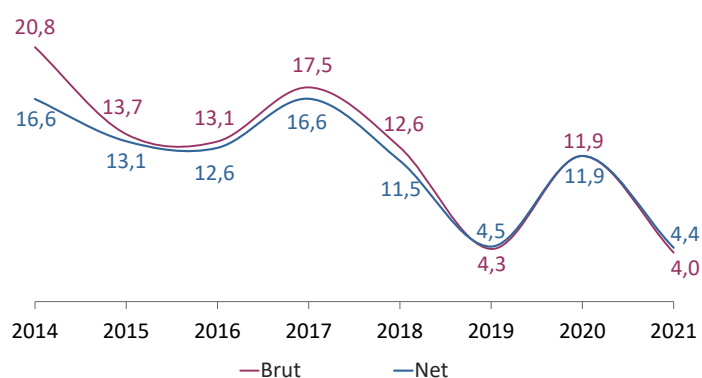
6.2.1 Accidents du travail (Loi de 1971 : secteur privé)



Résultat technique (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



Entre 2014 et 2016, les primes acquises de la branche accidents du travail – Loi de 1971 ont régressé, passant de 991 millions d'euros en 2014 à 948 millions d'euros en 2016, ce qui représente une baisse de 4,3 %. Cette diminution résultait principalement de la forte concurrence entre les entreprises d'assurances en raison de la baisse de la fréquence des sinistres au cours de ces années.

De 2017 à 2019, les primes acquises ont augmenté respectivement de 0,5 %, 3,1 % et 2,9 %, en conséquence de la hausse plus prononcée qu'auparavant du nombre de travailleurs et de l'indice santé. Les primes acquises de la branche accidents du travail – Loi de 1971 atteignaient 1.011 millions d'euros en 2019.

En 2020, les primes acquises ont chuté de 6,3 %, s'établissant à 948 millions d'euros. Elles sont revenues au niveau de 2016, le niveau le plus bas de la période observée. Cette forte baisse était le résultat d'ajustements de primes suite à la baisse de l'emploi due à la crise sanitaire.

En 2021, les primes acquises de la branche accidents du travail – Loi de 1971 progressent de 11,7 % et s'élèvent à 1.059 millions d'euros, niveau le plus élevé de la période observée. Cette forte hausse est due à la reprise de l'emploi à la suite de la crise sanitaire ainsi qu'à la hausse de l'indice santé en 2021.

Les commissions relatives diminuent légèrement en 2021 et s'établissent à 6,9 % des primes acquises. Exception faite de l'année 2020, les frais généraux relatifs sont en baisse depuis 2015 et atteignent 18,3 % des primes acquises en 2021.

En raison d'augmentations des prestations relatives en 2015 et des provisions relatives en 2016, le ratio sinistres à primes passait de 93,6 % en 2014 à 104,5 % en 2016. En 2017, c'est surtout la stabilité des provisions relatives, comparée à la hausse en 2016, qui entraîne une forte diminution du ratio sinistres à primes qui s'est établi à 94,4 %. En 2018 et 2019, le ratio sinistres à primes augmente à nouveau : en 2018, en raison d'une hausse des provisions relatives et en 2019, suite à une hausse tant des prestations relatives que des provisions relatives. Ce ratio s'élève à 100,2 % en 2019. En 2020, malgré la hausse des prestations relatives, la baisse des provisions relatives provoque une diminution du ratio sinistres à primes qui s'est établi à 92,7 %.

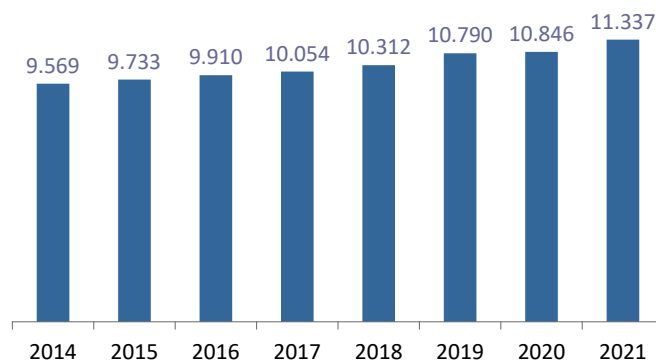
En 2021, la hausse des provisions relatives, comparée à la baisse en 2020, provoque une augmentation du ratio sinistres à primes qui s'établit à 109,7 % et ce, malgré une baisse des prestations relatives en 2021. Le résultat technique est par conséquent en baisse, passant de -13,8 % des primes acquises en 2020 à -29,1 % en 2021.

Malgré une hausse des produits financiers nets relatifs, la forte hausse de la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) relative, provoque une diminution du solde technico-financier brut relatif. En pourcentage des primes acquises, celui-ci diminue de 7,9 points de pourcentage pour s'établir à 4,0 % en 2021.

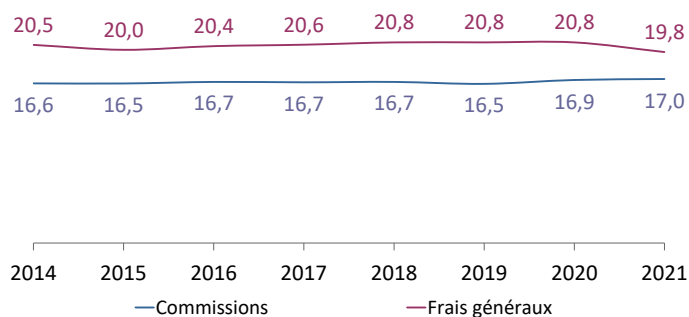
Le résultat de la réassurance cédée s'élève en 2021 à 0,4 % des primes acquises, soit un niveau supérieur à celui de 2020 (-0,01 %). Le résultat net des opérations accidents du travail - Loi de 1971 s'établit à 4,4 % des primes acquises en 2021, contre 11,9 % en 2020, ce qui donne un solde technico-financier net positif de 46 millions d'euros en 2021, contre 113 millions d'euros en 2020.

6.2.2 Incendie, accidents et risques divers (IARD)

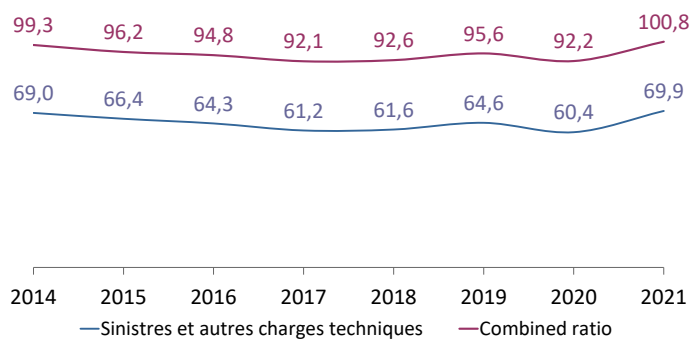
Primes acquises
(en millions d'euros)



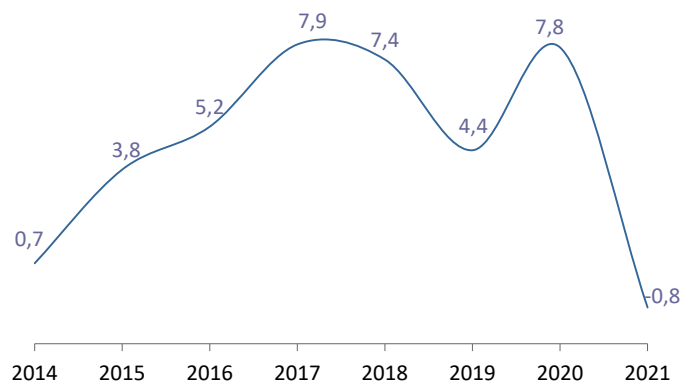
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



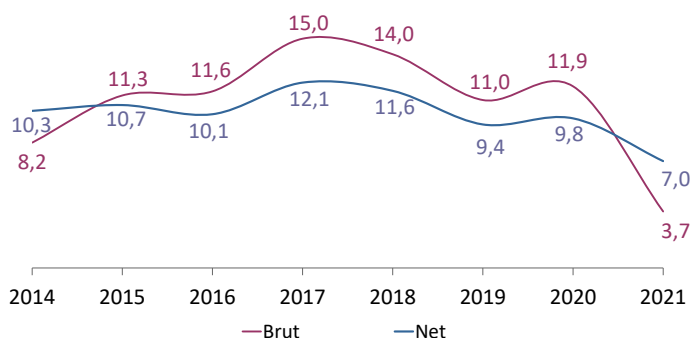
Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio
(en % des primes acquises)



Résultat technique (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



Les primes acquises pour les assurances « incendie, accidents et risques divers (IARD) » augmentent chaque année entre 2014 et 2021. En 2021, la hausse est de 4,5 %. Elle est comparable à celle de 2019 (+4,6 %). En 2020, l'augmentation était de 0,5 %, suite à la crise de la covid-19. La hausse annuelle moyenne sur la période observée est de 2,5 %. Par rapport à l'année 2014, l'encaissement pour les assurances IARD a augmenté de 18,5 % fin 2021.

Les commissions en fonction des primes acquises montent à 17,0 % en 2021 contre 16,9 % en 2020, soit le niveau le plus élevé dans la période considérée. Les frais généraux relatifs qui étaient stables à 20,8 % de 2018 à 2020 diminuent à 19,8 % en 2021, soit le niveau le plus bas de la période observée. La somme des deux postes de frais diminue en 2021 de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2020 et atteint un niveau similaire à celui de 2015.

En 2014, la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) s'élevait à 69,0 % des primes acquises pour les assurances IARD. Une charge des sinistres relative plus élevée que les années suivantes due à la tempête de la Pentecôte qui a occasionné quelque 180.000 sinistres assurés dans les branches incendie et corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale d'environ 655 millions d'euros. Durant les 3 années suivantes, la charge des sinistres était en repli, principalement en conséquence d'une baisse des prestations et s'est établie à 61,2 % des primes acquises en 2017. S'ensuivent en 2018 et 2019 deux hausses du ratio sinistres à primes qui a atteint 64,6 % en 2019. Hausses dues, en 2018 à l'augmentation des prestations relatives et en 2019 à l'augmentation des prestations ainsi que des provisions relatives. En 2020, la charge des sinistres relative a reculé à 60,4 %, diminution due aux baisses des prestations relatives et des provisions relatives suite à la crise

COVID. En 2021, la charge des sinistres culmine à 69,9 % des primes acquises pour les assurances IARD. Cette hausse est en partie due aux inondations du mois de juillet qui ont occasionné quelque 75.500 sinistres assurés dans les branches incendie et corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale d'environ 2.510 millions d'euros (y compris les participations des régions).

L'évolution du ratio combiné est déterminée principalement par l'évolution de la charge des sinistres. Ainsi, le ratio combiné augmente également en 2021, et s'établit à 100,8 % des primes acquises. Il ressort des annexes non-vie que l'évolution du ratio combiné peut sensiblement diverger selon les activités considérées.

En 2021, la détérioration du résultat technique relatif de 8,6 points de pourcentage combinée à un niveau des produits financiers relativement bas entraîne une diminution du résultat technico-financier brut relatif de 8,2 points de pourcentage. Celui-ci s'établit à 3,7 % en 2021, le niveau plus bas de la période observée.

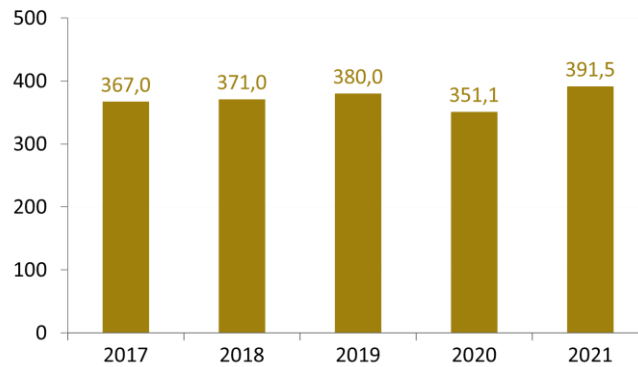
En raison de l'intervention des réassureurs en 2014, notamment dans la charge des sinistres occasionnée par la tempête de la Pentecôte, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'est élevé à 199 millions d'euros. Le solde technico-financier net pour les assurances IARD s'est ainsi établi à 10,3 % des primes acquises en 2014, soit 2,1 points de pourcentage de plus que le solde technico-financier brut.

En 2021, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'élève à 373 millions d'euros, solde supérieur à celui de l'année précédente qui s'élevait à -238 millions d'euros. Le solde technico-financier net pour les assurances IARD s'établit ainsi à 7,0 % des primes acquises en 2021, soit 3,3 points de pourcentage de plus que le solde technico-financier brut. Le solde technico-financier net relatif présente ainsi une diminution de 2,8 points de pourcentage en 2021 par rapport à 2020. Ceci correspond à un bénéfice de 795 millions d'euros en 2021 contre 1.058 millions d'euros en 2020.

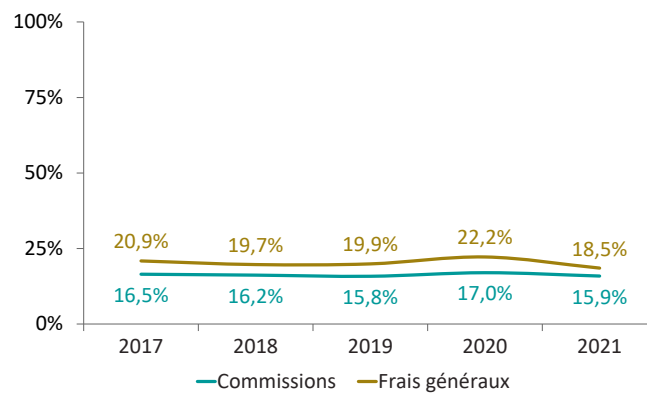
7 Analyse des principales branches IARD

7.1 Accidents (hors accidents du travail)

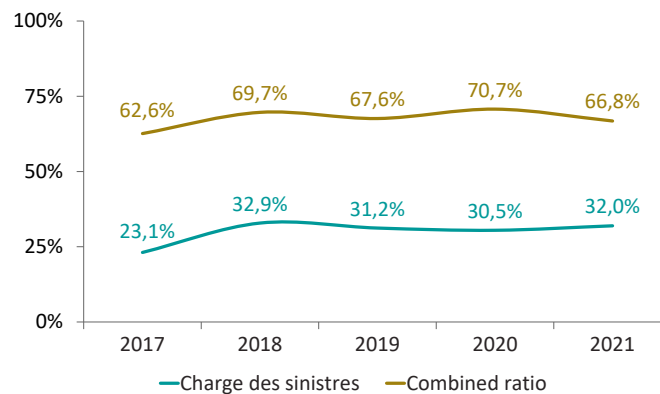
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



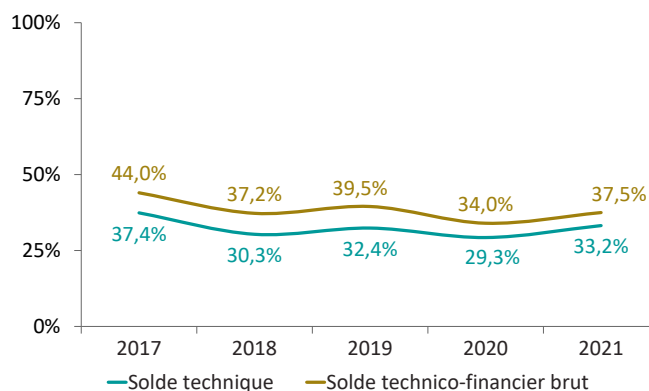
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche accidents (hors accidents du travail) augmente de 11,5 % en 2021 par rapport à 2020, pour s'établir à 391,5 millions d'euros. Il récupère de la sorte largement le recul enregistré en 2020. Sur l'ensemble de la période 2017-2021, l'encaissement pour cette branche a progressé de 6,5 %.

Toutes les catégories sous-jacentes des assurances accidents (hors accidents du travail) voient leurs encaissements croître. L'encaissement de l'**assurance individuelle accidents** (20,3 % de l'encaissement de la branche accidents hors accidents du travail), après deux années de repli (-5,2 % en 2020 et -6,2 % en 2019), renoue avec la croissance en 2021 (+4,6 %). L'**assurance individuelle circulation** (28,0 % de l'encaissement de la branche), ou assurance conducteur, poursuit sa progression en 2021 (+4,9 % par rapport à 2020). L'**assurance collective accidents** (38,5 % de l'encaissement de la branche) a connu durant la période 2017-2021 aussi bien des hausses que des baisses de son encaissement. En 2021, l'encaissement de cette catégorie augmente de 6,2 %. Enfin, l'encaissement de la catégorie **autres assurances accidents** (13,2 % de la branche accidents), après un net recul en 2020 (-41,9 % par rapport à 2019), enregistre un regain en 2021 (+80,6 % par rapport à 2020).

En 2021, les frais généraux de la branche accidents diminuent de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2020 et s'établissent à 18,5 % des primes acquises, soit le niveau le plus bas de la période 2017-2021. Les commissions relatives diminuent de 1,1 point de pourcentage en 2021 et s'établissent à 15,9 %, un de ses plus bas niveaux des 5 dernières années.

En 2021, la charge des sinistres (hors frais internes) augmente de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2020 et s'établit à 32,0 % des primes acquises. Cette hausse s'explique par l'évolution des provisions relatives, qui ont augmenté en 2021, alors qu'elles ont diminué l'année d'avant.

Malgré un ratio sinistres à primes plus élevé en 2021, le solde technique relatif s'inscrit en hausse de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2020 (33,2 % contre 29,3 %). En effet, en 2021, les coûts d'exploitation relatifs sont moindres que l'année d'avant, ce qui a plus que compensé l'incidence d'une charge des sinistres plus élevée. Compte tenu des produits des placements nets qui atteignent pour cette branche 4,3 % des primes acquises, on obtient un solde technico-financier brut de 37,5 % des primes acquises en 2021.

Toutes les catégories sous-jacentes de la branche accidents présentent un résultat positif en 2021.

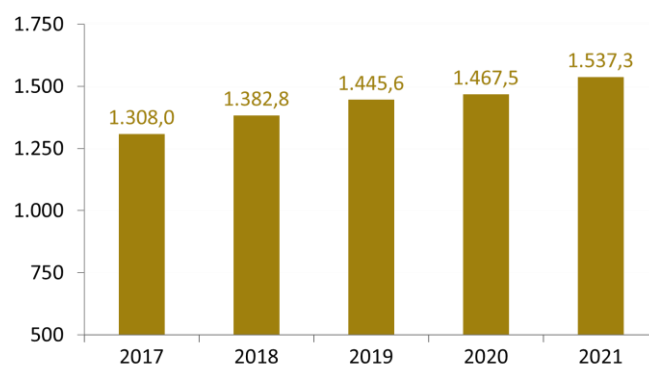
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2020	2021
Individuelle générale	20,3	18,7	30,3
Individuelle circulation	28,0	56,2	57,9
Collective	38,5	30,6	26,4
Autres	13,2	1,1	36,7

7.2 Maladie

7.2.1 Assurance soins de santé

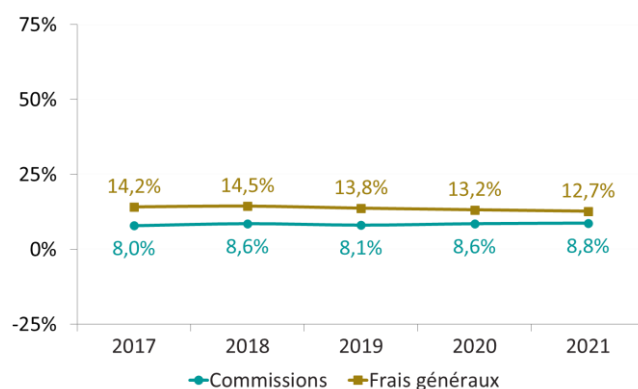
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



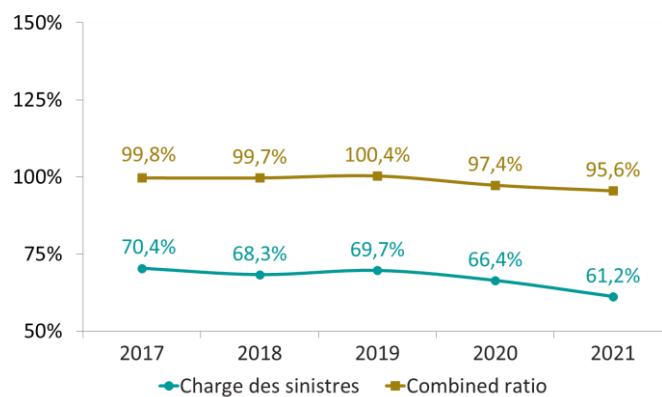
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

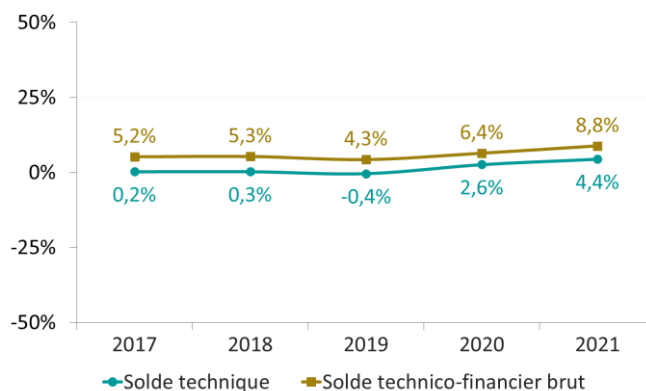


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de l'assurance soins de santé progresse de 4,8 % en 2021 pour atteindre 1.537,3 millions d'euros. Sur la période 2017-2021, l'accroissement de l'encaissement de la branche est de 17,5 %, témoignant d'une demande croissante pour l'assurance soins de santé.

Les contrats collectifs sont majoritaires dans l'assurance soins de santé (près de trois cinquièmes de l'encaissement). L'encaissement des contrats collectif, qui s'était légèrement tassé en 2020 (ce qui était partiellement imputable à la crise de la Covid-19), renoue avec la croissance (+5,5 % en 2021). Les contrats individuels poursuivent quant à eux leur progression, avec une hausse de leur encaissement de 3,7 % en 2021.

Les commissions poursuivent leur hausse pour s'établir à 8,8 % des primes acquises en 2021 soit le niveau le plus haut depuis 2017. Les frais généraux relatifs de l'assurance soins de santé continuent quant à eux de baisser en 2021. Ils s'établissent à 12,7 % des primes acquises en 2021, soit le niveau le plus bas de la période examinée.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) exprimée en fonction des primes acquises diminue de 5,2 points de pourcentage en 2021 par rapport à 2020, pour s'établir à 61,2 %. Cette évolution s'explique en grande partie par la diminution des provisions en termes relatifs, après une hausse en 2020. Les prestations relatives reculent légèrement, principalement au niveau des contrats collectifs. Pour rappel, ces dernières avaient, en 2020, accusé un important recul, expliqué en partie par le report de soins non urgents en raison de la crise de la Covid-19. Ce phénomène a probablement perduré en 2021, étant donné que la pandémie s'est prolongée avec ses vagues successives.

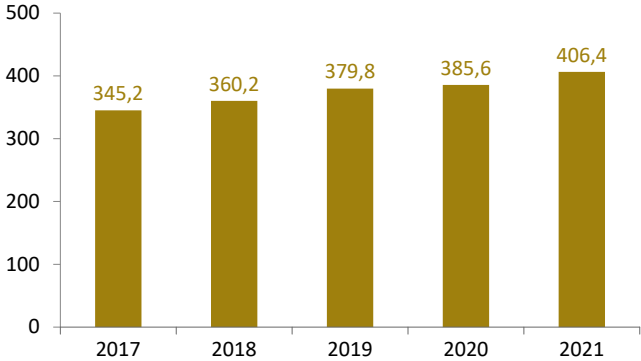
Etant donné la diminution de la charge des sinistres en termes relatifs, le résultat technique relatif continue de se redresser, progressant de 1,8 point pourcentage en 2021 (4,4 %) par rapport à 2020 (2,6 %). En outre, si l'on tient compte du produit des placements nets, qui s'élèvent à 4,4 % des primes acquises, le solde technico-financier brut pour les assurances soins de santé s'élève à 8,8 % des primes acquises en 2021 (+2,4 points de pourcentage par rapport à 2020), soit son plus haut niveau depuis 2017.

Au cours de la période 2017-2021, le solde technico-financier brut de l'**assurance soins de santé individuelle** a toujours été positif. En 2021, ce solde s'élève à 5,0 % des primes acquises, soit 3,2 points de pourcentage de moins qu'en 2020 (8,2 %).

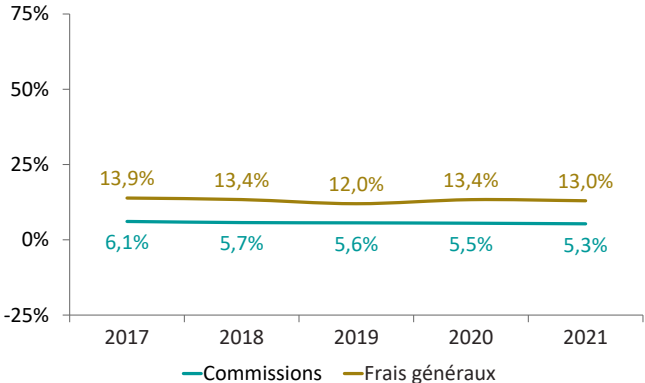
Au cours de la période 2017-2021, l'**assurance soins de santé collective** enregistre aussi chaque année un solde technico-financier brut positif. En 2021, ce solde s'élève à 11,4 % des primes acquises, soit 6,2 points de pourcentage de plus qu'en 2020 (5,2 %).

7.2.2 Revenu garanti

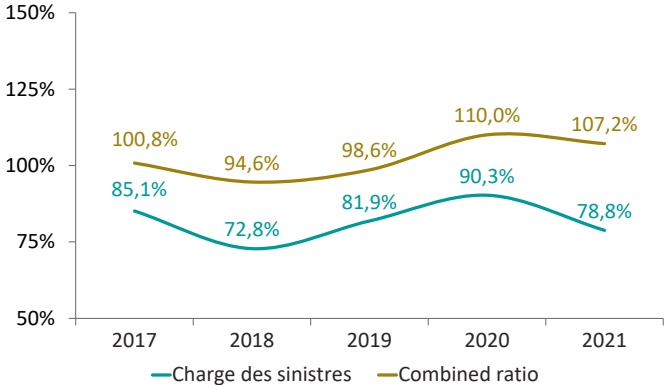
Primes et accessoires
(en millions d'euros)



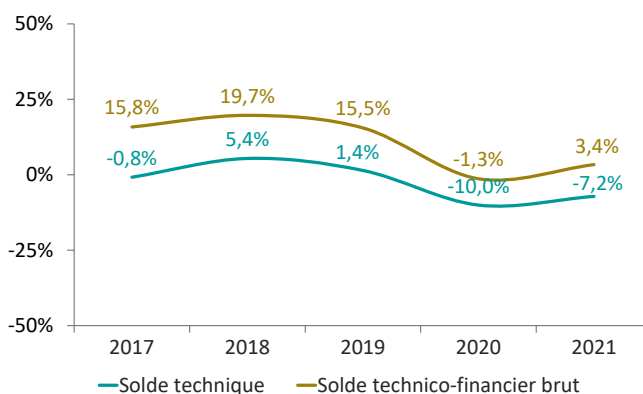
Ratios d'exploitation
(en fonction des primes acquises)



Charge des sinistres et combined ratio
(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement des assurances revenu garanti² s'établit à 406,4 millions d'euros en 2021, en progression de 5,4 % par rapport à 2020.

Un peu moins du tiers de cet encaissement est réalisé par le biais de contrats individuels, le reste étant couvert par les contrats collectifs. Après 2 années de recul, l'encaissement des assurances revenu garanti individuelles enregistre en 2021 une hausse (+2,0 % par rapport à 2020). La croissance de l'encaissement des assurances revenu garanti collectives s'accélère quant à elle en 2021 (+6,9 %), après un ralentissement en 2020, probablement consécutif à la crise de la Covid-19.

En 2021, les commissions reculent légèrement par rapport à 2020 pour s'établir à 5,3 % des primes acquises, leur niveau le plus bas de la période 2017-2021. Les frais généraux relatifs se tassent en 2021 pour s'établir à 13,0 %, soit le 2^{ème} niveau le plus bas de la période examinée après 2019 (12,0 %).

La charge des sinistres pour les assurances revenu garanti se contracte en passant à 78,8 % des primes acquises en 2021 après avoir atteint son niveau le plus élevé des 5 dernières années en 2020 (90,3 %). En 2020, en effet, le ratio sinistre à primes avait augmenté de 8,4 points de pourcentage par rapport à 2019, sous l'effet conjugué d'une hausse des prestations relatives et d'une croissance plus vive des provisions relatives. Son recul en 2021 s'explique par une plus faible progression des provisions relatives et, dans une moindre mesure, par une diminution des prestations relatives.

Malgré la forte baisse de la charge des sinistres, le solde technique relatif pour les assurances revenu garanti ne se redresse que de 2,8 points de pourcentage et demeure négatif en 2021 (-7,2 % des primes acquises). En effet, la forte hausse des provisions pour partage de bénéfices (pour les assurances collectives), par rapport à 2020, a en grande partie compensé l'incidence de la baisse de la charge des sinistres sur le solde technique. Avec les produits des placements nets qui s'élèvent à 10,6 % des primes acquises, le solde technico-financier brut redevient positif en 2021 (3,4 % des primes acquises).

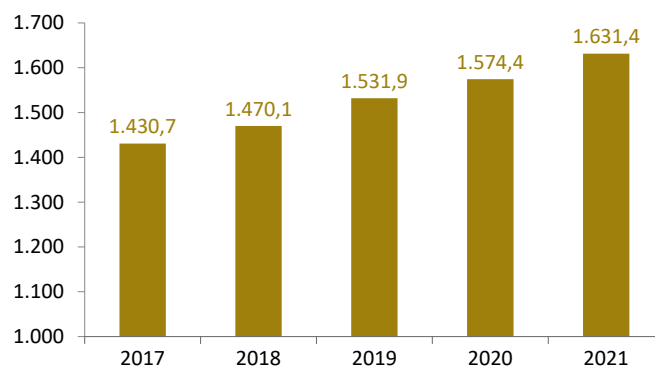
Les assurances individuelles revenu garanti présentent en 2021 un solde technico-financier brut positif de 5,5 % des primes acquises, soit une progression de 17,7 points de pourcentage par rapport à 2020 (-12,2 % des primes acquises). **Les assurances collectives revenu garanti** enregistrent quant à elles une légère baisse de leur solde technico-financier brut relatif en 2021 par rapport à 2020 (2,6 % après 3,0 %, soit -0,4 point de pourcentage).

² Les assurances revenu garanti individuelles intègrent l'assurance dépendance de la branche maladie.

7.3 Corps de véhicules

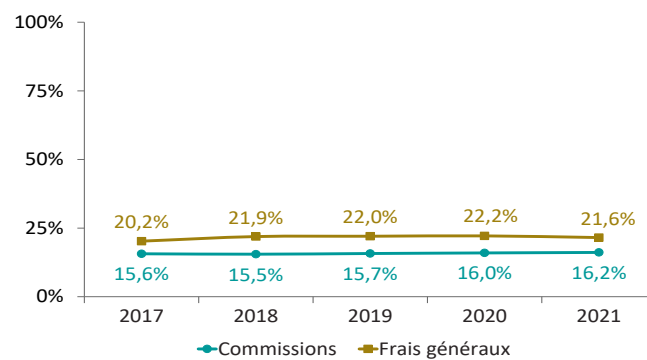
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



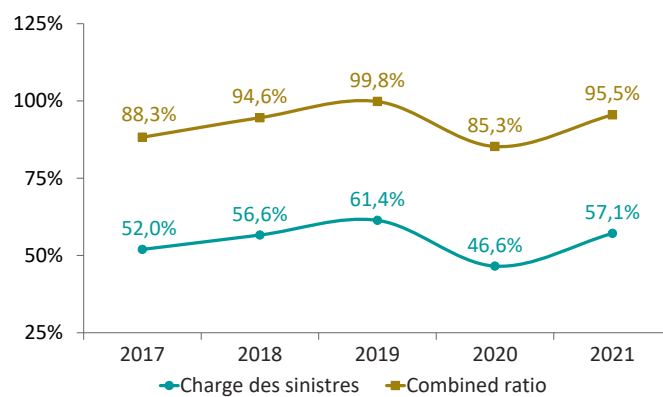
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

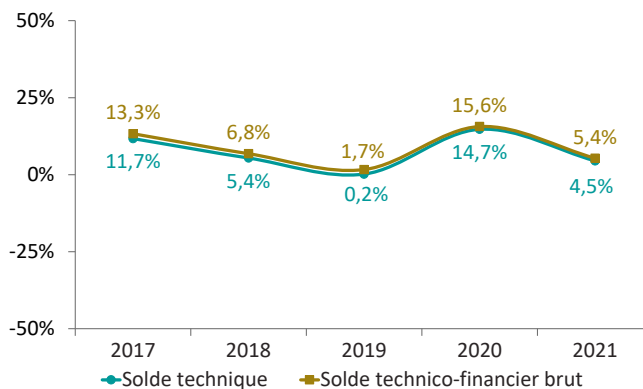


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche corps de véhicules poursuit sa progression en 2021, enregistrant une hausse de 3,6 % pour s'établir à 1.631,4 millions d'euros, contre 1.574,4 millions d'euros en 2020.

C'est la catégorie « tourisme et affaires » qui est de loin la plus importante (81,4 % de l'encaissement de la branche). L'encaissement de cette catégorie est en hausse de 2,9 % en 2021 par rapport à 2020.

Il ressort d'un échantillon représentant 97 % du marché en termes de volume d'encaissement que la prime moyenne (hors taxes) corps de véhicules pour « tourisme et affaires » est relativement stable. Celle-ci s'élève à 460 euros en 2021 (contre 457 euros en 2020). Le nombre de véhicules assurés augmente de 2,1 % en 2021 (+1,8 % en 2020).

L'évolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves a un impact sur l'évolution de l'encaissement pour cette catégorie étant donné que, pour les voitures neuves, une assurance corps de véhicules étendue est souvent souscrite pour quelques années. Jusqu'en 2019 (550.003), le nombre d'immatriculations de voitures neuves a augmenté chaque année. En raison de la pandémie de Covid-19 et des pénuries de diverses pièces détachées pour voitures, 20 à 30 % de voitures neuves en moins ont cependant été immatriculées sur le marché belge en 2020 (431.149) et en 2021 (383.123). Cette baisse des immatriculations ne s'est toutefois pas (encore) répercutée clairement sur l'évolution du nombre de véhicules assurés au sein de la branche corps de véhicules.

Les catégories « deux-roues » et « autres véhicules automoteurs » (transport de choses ainsi que les autobus-autocars, taxis et véhicules de location) voient leur encaissement augmenter en 2021 (de respectivement 9,5 % et 6,7 %). Ces catégories représentent respectivement 0,6 % et 18,0 % de l'encaissement de la branche corps de véhicules.

La charge des sinistres (hors frais internes) de la branche corps de véhicules s'élève à 57,1 % des primes acquises en 2021 et est donc supérieure de 10,5 points de pourcentage à celle de 2020, mais inférieure de 4,3 points de pourcentage à celle de 2019. Tant les prestations que les provisions ont diminué en 2020, en partie en raison des confinements et de la limitation des déplacements à la suite de la crise sanitaire causée par le Covid-19. En 2021, les prestations et provisions repartent à la hausse. Sur le montant d'un peu plus de 1 milliard d'euros de prestations pour la branche corps de véhicules en 2021, 63 millions d'euros sont la conséquence des inondations qui ont eu lieu du 14 au 16 juillet. En valeur absolue, la charge des sinistres de 2021 est assez proche de celle de 2019, mais le ratio sinistres à primes est toutefois moins élevé en raison de la hausse des encaissements.

La branche corps de véhicules enregistre en 2021 un solde technique positif de 4,5 % des primes acquises, en baisse donc de quelque 10 points de pourcentage par rapport à 2020. Le solde technique relatif de cette branche a été positif chaque année de la période sous revue.

Vu que les sinistres se règlent assez rapidement dans la branche corps de véhicules, les produits des placements nets sont très limités (0,9 % des primes acquises en 2021). Le résultat final pour la branche corps de véhicules s'élève à 5,4 % des primes acquises en 2021.

La catégorie « tourisme et affaires » présente en 2021 un résultat technico-financier brut positif de 3,3 % des primes acquises, en nette baisse par rapport à 2020 lorsqu'il s'élevait à 14,9 %. Ce recul s'explique par une hausse de la charge des sinistres induite par une augmentation tant des prestations que des provisions (après des diminutions en 2020).

Pour la catégorie « deux-roues », le résultat technico-financier brut s'élève en 2021 à 41,7 % des primes acquises, soit un résultat un peu moins élevé qu'en 2020 (45,9 %). Ce recul s'explique par l'augmentation des prestations en 2021 par rapport à 2020.

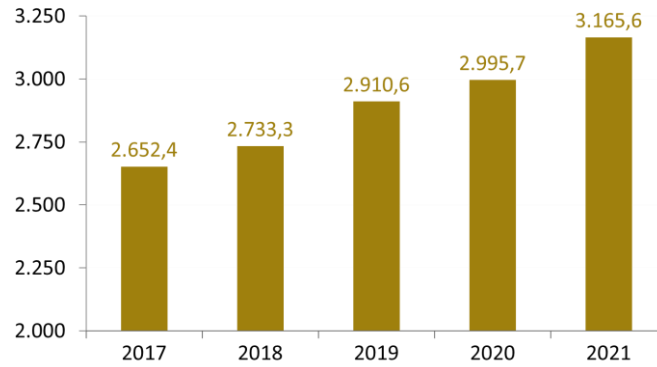
La catégorie « autres véhicules automoteurs », qui englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location, enregistre également un résultat technico-financier brut positif s'élevant à 13,8 % des primes acquises en 2021. Il se situe à un niveau moins élevé que l'année précédente, en raison de prestations plus élevées, d'une part, et de provisions en hausse (après une baisse en 2020), d'autre part.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2020	2021
Tourisme et affaires	81,4	14,9	3,3
Deux-roues	0,5	45,9	41,7
Autres véhicules automoteurs	18,0	18,6	13,8

7.4 Incendie

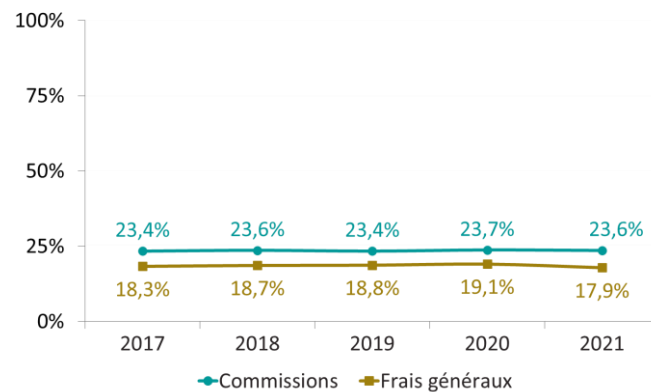
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



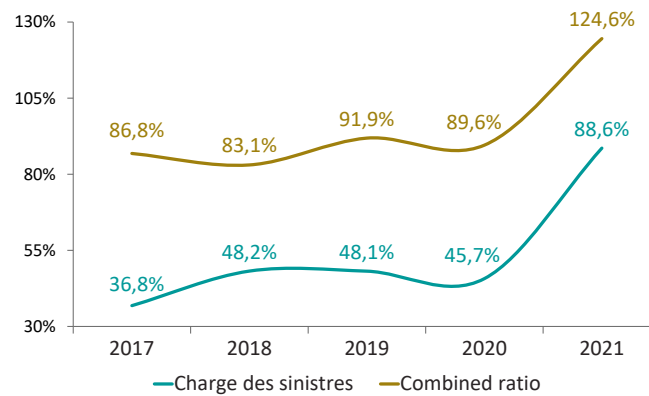
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

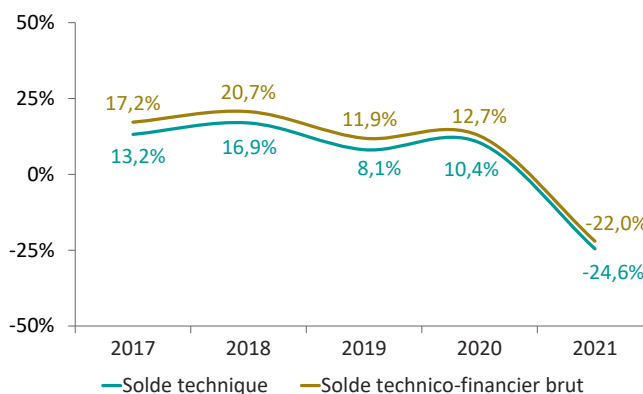


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



En 2021, l'encaissement de la branche incendie a augmenté de 5,7 %, pour s'établir à 3.165,6 millions d'euros.

Sur la période 2017-2021, l'encaissement de cette branche a progressé de 19,3 %. Il a augmenté chaque année, avec une évolution particulièrement soutenue en 2019 (+6,5 %) et en 2021 (+5,7 %).

Près des deux tiers de l'encaissement de la branche incendie concernent la catégorie « habitations ». Cette dernière enregistre en 2021 une croissance de 4,1 % de son encaissement. Cette hausse résulte en partie de l'évolution de l'indice ABEX (+3,3 % en 2021). Selon un échantillon couvrant 62 % du marché, la prime moyenne (hors taxes), estimée en divisant l'encaissement par le nombre de risques assurés, progresse de 3,1 %, passant de 345 euros en 2020 à 356 euros en 2021.

Exprimées en fonction des primes acquises, les commissions sont très stables au cours des cinq dernières années. En 2021, elles s'élèvent à 23,6 % (contre 23,7 % en 2020). Les frais généraux relatifs se tassent à 17,9 % des primes acquises en 2021. Ils avaient culminé à 19,1 % des primes acquises en 2020.

En 2021, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) pour la branche incendie s'inscrit en forte hausse par rapport à 2020 (88,6 % des primes acquises après 45,7 % soit +42,9 points de pourcentage de plus). Cette évolution s'explique d'une part par la hausse des prestations relatives et, d'autre part, par l'accélération sensible de la croissance des provisions relatives. Les inondations catastrophiques qui ont frappé la Belgique les 14, 15 et 16 juillet 2021 ont largement pesé sur la charge des sinistres pour la branche incendie.

Le résultat technique relatif de la branche incendie, déterminé dans une large mesure par le ratio sinistre à primes, s'inscrit dès lors en recul (-35,0 points de pourcentage). L'amplitude du recul est moindre que celle de la hausse de la charge des sinistres, car l'évolution du solde technique est également influencée par l'évolution des provisions d'égalisation. Celles-ci sont constituées lors d'années sans graves tempêtes et/ou inondations afin de faire face aux années avec graves intempéries. En 2021, en particulier, elles ont été sensiblement réduites, ce qui a permis d'amortir l'impact de l'augmentation de la charge des sinistres sur le résultat technique.

En tenant compte des produits des placements qui s'élèvent à 2,6 % des primes acquises, on obtient pour 2021 un solde technico-financier brut relatif de -22,0 %.

Tempêtes et inondations - totaux annuels (situation au 31/12)				
		Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
Total 2021	Total	158.980	2.801,9 millions d'euros	17.624 euros
	Tempête	54.018	124,3 millions d'euros	2.301 euros
	Inondation	86.150	2.577,3 millions d'euros	29.916 euros
	Corps de véhicules*	18.813	100,3 millions d'euros	5.332 euros
Total 2020	Total	185.484	368,7 millions d'euros	1.988 euros
	Tempête	168.584	330,1 millions d'euros	1.958 euros
	Inondation	4.206	16,2 millions d'euros	3.856 euros
	Corps de véhicules*	12.694	22,4 millions d'euros	1.763 euros
Total 2019	Total	156.570	337,2 millions d'euros	2.154 euros
	Tempête	138.561	296,0 millions d'euros	2.136 euros
	Inondation	3.038	14,3 millions d'euros	4.706 euros
	Corps de véhicules*	14.971	27,0 millions d'euros	1.801 euros
Total 2018	Total	109.158	271,0 millions d'euros	2.483 euros
	Tempête	87.095	188,2 millions d'euros	2.160 euros
	Inondation	10.147	59,0 millions d'euros	5.818 euros
	Corps de véhicules*	11.915	23,8 millions d'euros	1.998 euros
Total 2017	Total	46.950	96,8 millions d'euros	2.062 euros
	Tempête	35.526	70,6 millions d'euros	1.988 euros
	Inondation	1.207	3,9 millions d'euros	3.247 euros
	Corps de véhicules*	10.217	22,3 millions d'euros	2.181 euros

* *Domages causés par les forces de la nature.*

Les principales tempêtes et inondations de ces 5 dernières années				
	Garantie la plus touchée	Nombre de sinistres*	Charge totale des sinistres*	Coût moyen d'un sinistre*
10 – 13 mars 2021	Tempête	20.494	34,6 millions d'euros	1.687 euros
17 – 21 juin 2021	Tempête	7.350	40,5 millions d'euros	5.516 euros
27 – 30 juin 2021	Inondation	3.844	31,8 millions d'euros	8.285 euros
14 - 16 juillet 2021**	Inondation	75.496	2.512,6 millions d'euros	33.281 euros
24 – 27 juillet 2021	Inondation	4.295	37,0 millions d'euros	8.622 euros
24 - 29 septembre 2020	Tempête	13.277	24,2 millions d'euros	1.825 euros
9 - 18 août 2020	Tempête	9.759	33,7 millions d'euros	3.455 euros
15 - 17 février 2020	Tempête	35.848	64,3 millions d'euros	1.794 euros
8 - 12 février 2020	Tempête	96.566	189,4 millions d'euros	1.961 euros
1 - 13 juin 2019	Tempête	21.865	50,1 millions d'euros	2.292 euros
9 - 17 mars 2019	Tempête	104.899	216,4 millions d'euros	2.063 euros
31 mai -2 juin 2018	Inondation	5.156	31,5 millions d'euros	6.109 euros
15 - 19 janvier 2018	Tempête	50.858	102,6 millions d'euros	2.017 euros
1 - 5 janvier 2018	Tempête	20.559	42,1 millions d'euros	2.049 euros
23 - 24 février 2017	Tempête	15.648	25,8 millions d'euros	1.646 euros

* *Total des sinistres tempête, inondation et corps de véhicules (dommages causés par les forces de la nature).*

** *Estimation au 30/5/2022 (y compris les participations des régions).*

Les catégories de risques simples « habitations », « entreprises » et « autres risques simples » enregistrent un important recul de leur solde technico-financier brut relatif en 2021, qui devient négatif après avoir été positif les 6 années précédentes. Le solde technico-financier brut relatif de la catégorie « risques agricoles », en revanche, se redresse et redevient positif en 2021.

La catégorie « habitations », qui capte la plus grande part de l'encaissement de la branche incendie (près des deux tiers), voit son solde technico-financier brut diminuer sensiblement, passant de 12,7 % des primes acquises en 2020 à -17,9 % en 2021. Cette évolution s'explique par l'augmentation des paiements relatif mais surtout par une augmentation des provisions relatives nettement plus forte que l'année d'avant. Le résultat technico-financier brut relatif de la catégorie « risques agricoles », progresse en 2021 et redevient positif (en passant à 1,8 % des primes acquises, après -1,0 % en 2020) à la suite d'une diminution des prestations. Le résultat technico-financier brut relatif de la catégorie « entreprises » recule de 31,3 points de pourcentage entre 2020 et 2021, ce qui résulte à la fois d'une augmentation significative des prestations relatives et d'un accroissement sensiblement plus important des provisions relatives.

Toutes les catégories de risques spéciaux enregistrent un recul de leur résultat technico-financier brut relatif par rapport à 2020. Le résultat technico-financier brut relatif pour la catégorie « risques spéciaux hors assurances techniques » régresse de 63,2 points de pourcentage en 2021, à la suite d'une forte hausse des provisions relatives, après une baisse en 2020, mais aussi en raison d'une augmentation des prestations relatives. La catégorie des « assurances techniques » voit son solde technico-financier brut relatif reculer de 8,4 points de pourcentage, principalement du fait d'une forte hausse de provisions relatives en 2021.

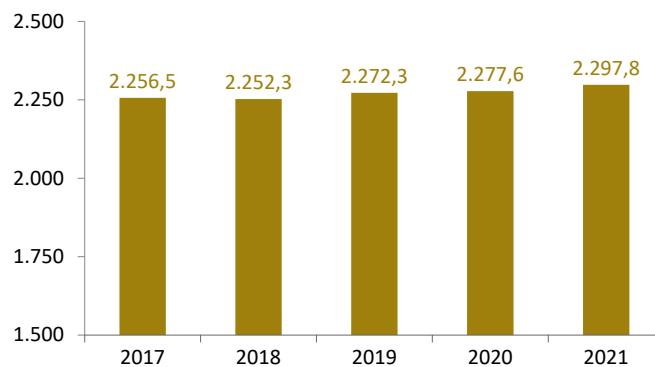
Les résultats négatifs des différentes catégories trouvent leur origine dans les inondations catastrophiques qui ont touché la Belgique du 14 au 16 juillet 2021.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2020	2021
Risques simples			
Habitations	63,2	12,7	-17,9
Risques agricoles	2,5	-1,0	1,8
Entreprises	9,7	-3,4	-34,7
Autres	6,9	23,2	-48,7
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	12,0	21,9	-41,3
Assurances techniques	5,7	21,4	13,0

7.5 RC automobile

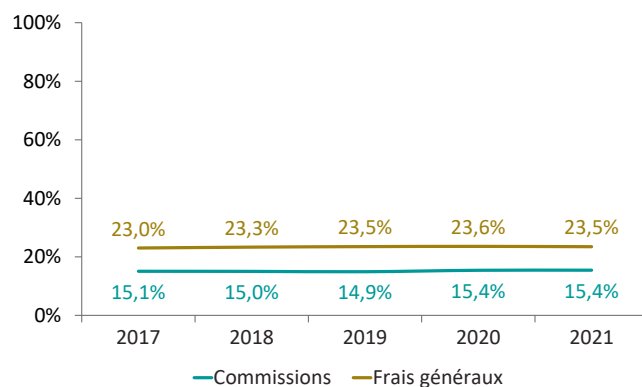
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



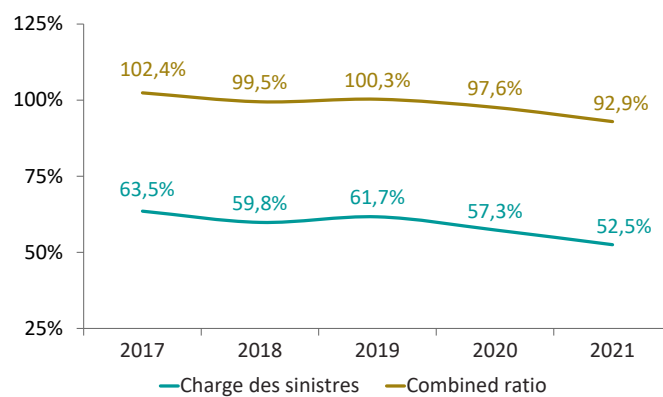
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

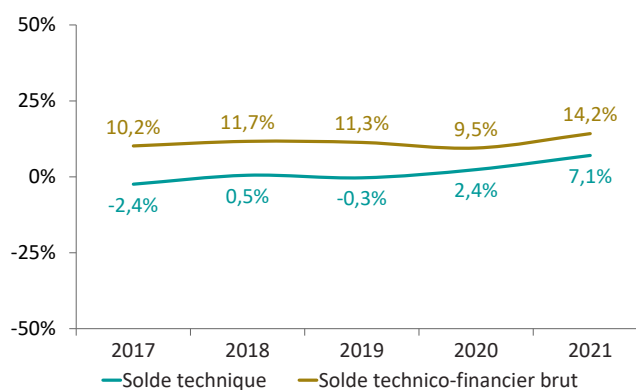


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche RC automobile progresse de 0,9 % en 2021 pour s'établir à 2.297,8 millions d'euros. Après avoir connu une baisse en 2018, l'encaissement de la branche RC automobile présente une légère croissance pour la troisième année consécutive.

Pour la catégorie « tourisme et affaires » – qui réalise la majeure partie de l'encaissement de la branche RC automobile (74,8 %) –, l'encaissement augmente de 0,1 % en 2021. En ce qui concerne les deux autres segments de la branche RC automobile, à savoir les « deux-roues » et les « autres véhicules automoteurs » (transport de choses, autobus-autocars, taxis et véhicules de location), l'encaissement progresse de respectivement 3,2 % et 3,5 % en 2021.

Les commissions présentent en 2021 une croissance similaire à celle de l'encaissement : les commissions relatives restent par conséquent stables et s'élèvent à 15,4 % des primes acquises. Les frais généraux relatifs sont en très légère baisse et représentent 23,5 % des primes acquises.

La fréquence des sinistres présente depuis 2010 une tendance à la baisse, grâce notamment à l'attention accrue pour la sécurité routière. Elle s'élevait à 5,74 % en 2019 pour la branche RC automobile considérée dans son ensemble. Les confinements et la limitation des déplacements à la suite de la crise sanitaire causée par le COVID-19 ont entraîné une forte baisse à 4,42 % en 2020. En 2021, la fréquence des sinistres remonte à 4,88 %, mais demeure nettement inférieure au niveau observé avant 2020.

La charge des sinistres (hors frais internes) pour la branche RC automobile s'élève à 52,5 % des primes acquises en 2021. Le ratio sinistres à primes diminue donc de 4,8 points de pourcentage par rapport à 2020 (57,3 %), un recul résultant d'une baisse des prestations. Les provisions présentent en 2021 une hausse un peu plus marquée qu'en 2020.

En 2021, le solde technique pour la branche RC automobile s'établit à 7,1 % des primes acquises (contre 2,4 % en 2020). Les produits des placements nets s'élèvent à 7,1 % des primes acquises en 2021, tout comme en 2020, et sont ainsi nettement inférieurs à ceux observés en 2019 (11,6 %), 2018 (12,2 %) et 2017 (12,6 %). Le solde technico-financier brut, qui tient compte des produits financiers, s'élève à 14,2 % des primes acquises en 2021 (contre 9,5 % en 2020).

Le solde technico-financier brut relatif de la catégorie « tourisme et affaires » est en hausse, passant de 12,3 % en 2020 à 16,2 % en 2021, en raison d'une baisse du ratio sinistres à primes de 4,5 points de pourcentage. C'est la neuvième année consécutive que cette catégorie enregistre un résultat positif.

Le solde technico-financier brut pour la catégorie « deux-roues » augmente légèrement en 2021 pour s'établir à 32,8 % des primes acquises, contre 31,9 % en 2020. Cette progression s'explique principalement par une baisse des frais généraux relatifs de 0,8 point de pourcentage et une baisse du ratio sinistres à primes de 0,6 point de pourcentage.

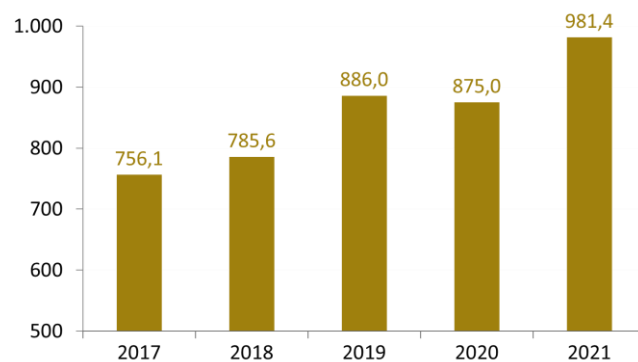
S'agissant de la catégorie « autres véhicules automoteurs » qui englobe le transport de choses, ainsi que les autobus-autocars, les taxis et les véhicules de location, le solde technico-financier brut relatif est en hausse, passant de -4,7 % en 2020 à 4,0 % en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du ratio sinistres à primes de 7,5 points de pourcentage.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2020	2021
Tourisme et affaires	74,8	12,3	16,2
Deux-roues	3,8	31,9	32,8
Autres véhicules automoteurs	21,4	-4,7	4,0

7.6 RC générale

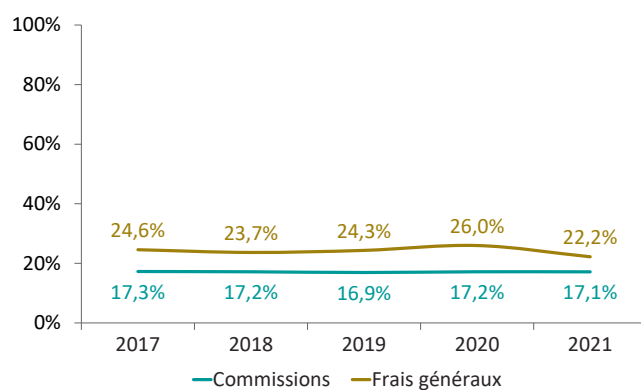
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



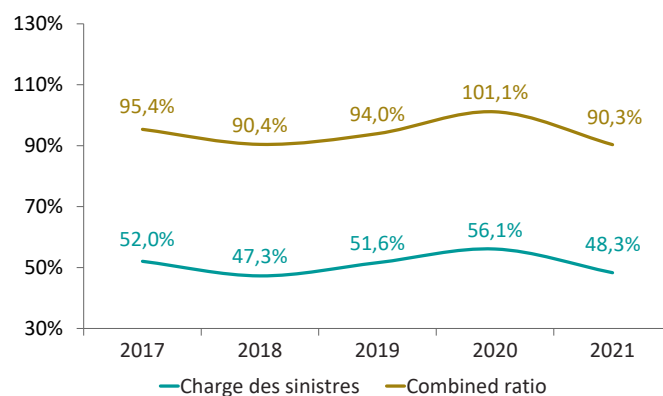
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

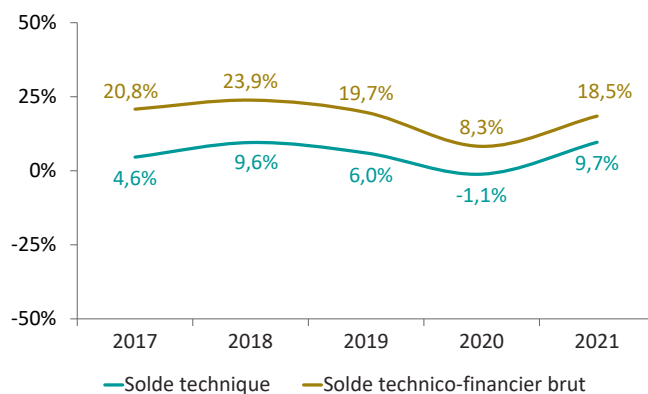


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



En 2021, l'encaissement des assurances de la branche RC générale s'établit à 981,4 millions d'euros, en forte progression par rapport à 2020 (12,2 %). Il a connu une croissance chaque année de la période examinée, à l'exception de 2020 où il a reculé de 1,2 % par rapport à l'année d'avant. Sur l'ensemble de la période 2017-2021, l'encaissement de cette branche a progressé de 29,8 %.

Les groupes de produits sous-jacents de la branche RC générale évoluent toutefois de manière contrastée en 2021. La catégorie « RC exploitation et après livraison », principal groupe de produits de la branche (44 % des encaissements de la branche), voit son encaissement augmenter de 14,7 % par rapport à 2020. Cette hausse est due à la reprise de l'emploi, après le tassement en 2020 consécutif à la crise sanitaire. La catégorie des assurances « RC professionnelle », qui représente 27 % de la branche RC générale, enregistre une croissance de 13,8 % de son encaissement en 2021. L'encaissement de la catégorie « RC vie privée » (22 % de la branche RC générale), progresse de 0,9 % en 2021. L'encaissement des « autres RC » (6 % de la branche RC générale), enregistre une augmentation de 42,0 % en 2021. Enfin, l'encaissement de la catégorie des « RC lieux publics » (1 % de la branche RC générale), accuse un nouveau recul en 2021 (- 2,8 % de son encaissement par rapport à 2020).

Les commissions relatives se stabilisent à 17,1 % des primes acquises en 2021. Les frais généraux accusent un recul sensible en 2021, pour s'établir à 22,2 % des primes acquises soit le niveau le plus bas de 2017-2021.

En 2021, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises diminue de 7,8 points de pourcentage par rapport à 2020 et s'établit à 48,3 %. Cette évolution résulte à la fois d'une diminution des prestations relatives et d'une moindre hausse des provisions relatives entre 2020 et 2021.

En 2021, la branche RC générale présente un solde technique de 9,7 % des primes acquises, contre -1,1 % en 2020, ce qui s'explique principalement par la baisse de la charge des sinistres.

La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Par conséquent, le résultat final de ces activités d'assurance dépend dans une large mesure du produit des placements. En 2021, les produits nets des placements s'établissent à 8,8 % des primes acquises (contre 9,6 % en 2020). Le solde technico-financier brut pour 2021 s'élève donc à 18,5 % des primes acquises en 2021, en progression de 10,2 points de pourcentage par rapport à 2020.

Le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour la catégorie « RC vie privée » augmente, passant de 14,6 % en 2020 à 22,6 % en 2021 (soit +8,0 points de pourcentage). Cette évolution s'explique par la baisse de la charge des sinistres et, dans une moindre mesure, par la diminution des frais d'exploitation relatifs.

Le solde technico-financier brut relatif de la catégorie « RC exploitation et après livraison » (catégorie la plus importante en termes de primes acquises), se redresse de 19,2 points de pourcentage en 2021, pour s'établir à 19,3 % contre 0,1 % en 2020. Cette évolution est principalement due à la baisse de la charge des sinistres, s'expliquant par des prestations relatives en recul et, dans une moindre mesure, par une moindre augmentation des provisions relatives.

Le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises de la catégorie « RC professionnelle » (deuxième catégorie de la branche RC générale par ordre d'importance de l'encaissement) enregistre en 2021 un recul de 29,2 points de pourcentage par rapport à 2020, pour devenir négatif à -8,6 %. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la charge des sinistres, occasionnée par une hausse des provisions relatives sensiblement plus soutenue en 2021 qu'en 2020.

Le solde technico-financier brut de la catégorie « RC lieux publics » s'établit à 63,1 % des primes acquises en 2021, par rapport à 44,7 % en 2020 (+18,4 points de pourcentage). Cette progression s'explique par le recul de la charge des sinistres, induite par une diminution plus marquée des provisions relatives en 2021 qu'en 2020, qui a plus que compensé l'impact de l'augmentation des prestations relatives.

Le solde technico-financier brut pour la catégorie « autres RC » s'inscrit en forte hausse en 2021 (+86,9 points de pourcentage), pour s'établir à 79,6 % des primes acquises (contre -7,3 % en 2020). Cette progression tient principalement à la baisse sensible de la charge des sinistres, à la suite d'une réduction très importante des provisions relatives (après une hausse l'année d'avant) et, dans une moindre mesure, du recul des prestations relatives.

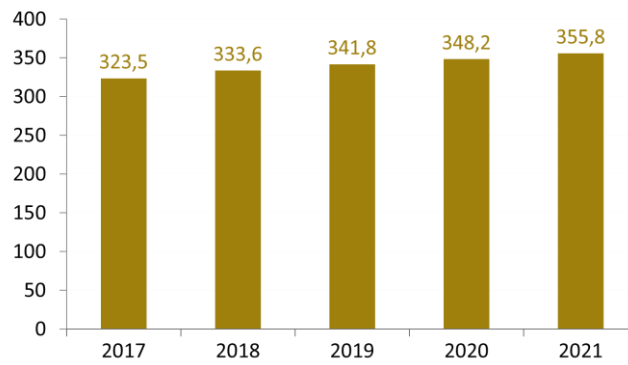
Groupe de produits	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2020	2021
RC vie privée	22,2%	14,6	22,6
RC exploitation et après livraison	44,1%	0,1	19,3
RC professionnelle	26,9%	20,6	-8,6
RC lieux publics	0,9%	44,7	63,1
Autres RC	5,9%	-7,3	79,6

7.7 Protection juridique

7.7.1 Protection juridique véhicules

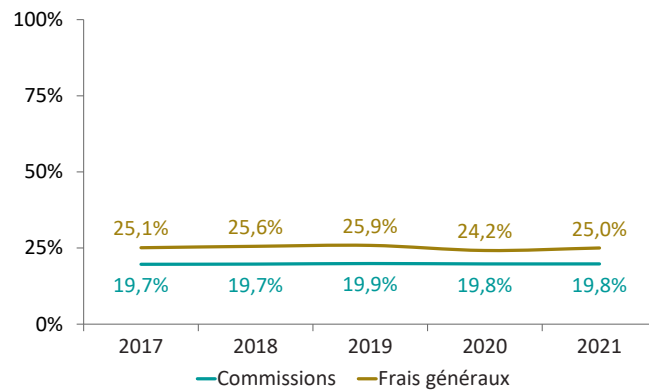
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



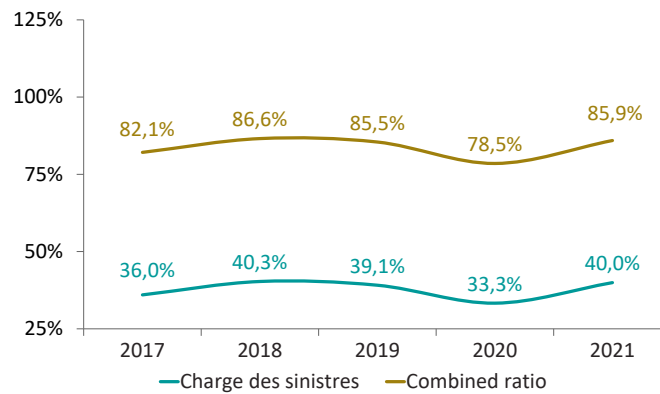
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

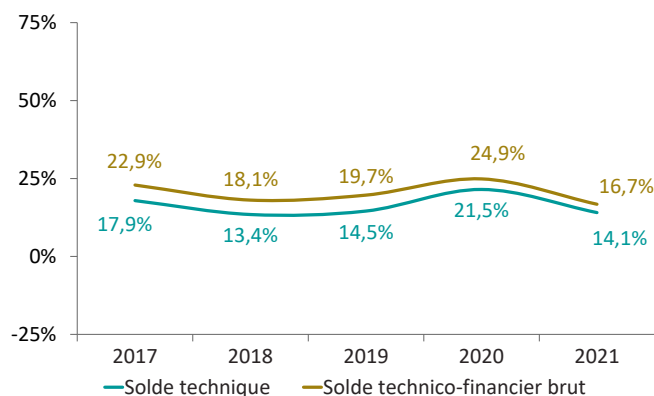


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique véhicules » progresse de 2,2 % en 2021 par rapport à 2020, pour s'établir à 355,8 millions d'euros. Durant la période 2017-2021, l'encaissement s'est accru de 10,0 %.

Au cours de la période 2017-2021, les commissions sont stables et s'élèvent à un peu moins de 20 % des primes acquises (19,8 % en 2021 comme en 2020). En 2021, les frais généraux relatifs se redressent de 0,8 points de pourcentage pour s'établir à 25,0 % par rapport à 24,2% en 2020, le plus bas niveau de la période.

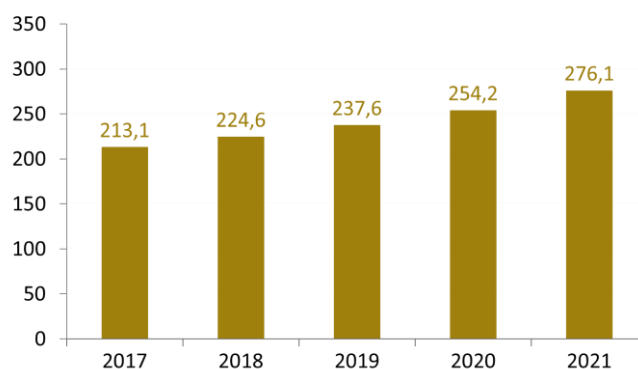
La charge des sinistres (hors frais internes) pour les assurances « protection juridique véhicules » augmentent pour atteindre 40,0 % des primes acquises en 2021, après 33,3 % en 2020, soit 6,7 points de pourcentage de plus. Cette hausse résulte de provisions relatives en hausse, après une baisse l'année précédente et, dans une moindre mesure, d'un alourdissement des prestations relatives.

Le solde technique de la « protection juridique véhicules » est positif sur l'ensemble de la période 2017-2021. En 2021, à la suite de l'augmentation de la charge des sinistres, il se replie de 7,4 points de pourcentage pour s'établir à 14,1 % des primes acquises (après 21,5 % en 2020). Compte tenu des produits des placements nets (2,6 % des primes acquises en 2021), on obtient un solde technico-financier brut de 16,7 % des primes acquises en 2021, en recul de 8,2 points de pourcentage par rapport à 2020.

7.7.2 Protection juridique autre que véhicules

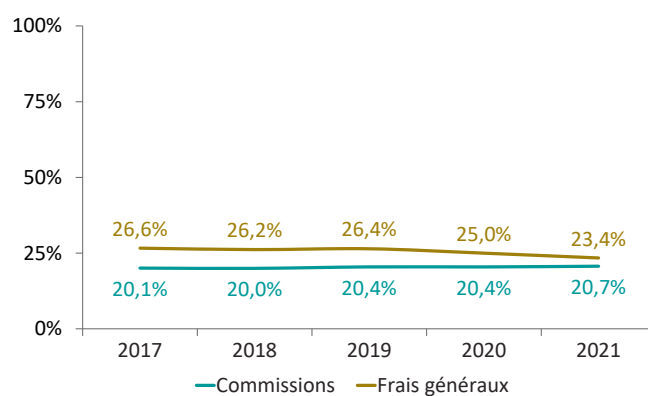
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



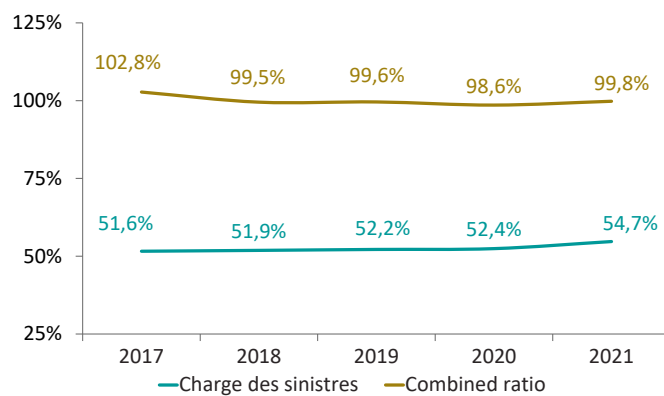
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

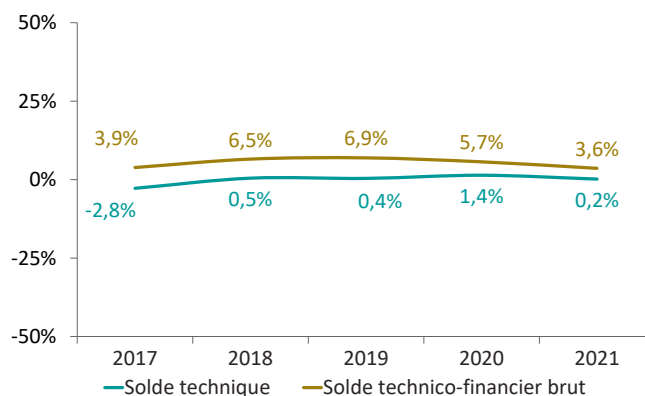


Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » progresse de 8,6 % en 2021 pour s'établir à 276,1 millions d'euros (contre 254,2 millions d'euros en 2020). L'encaissement de ces assurances a connu une forte croissance au cours de ces dernières années, puisqu'il a augmenté de 29,3 % durant la période 2017-2021.

Les frais généraux en pourcentage des primes acquises poursuivent leur diminution, passant de 25,0 % en 2020 à 23,4 % en 2021. Au cours de la période 2017-2021, les commissions sont relativement stables, même si en légère hausse les dernières années. En 2021, elles représentent 20,7 % des primes acquises.

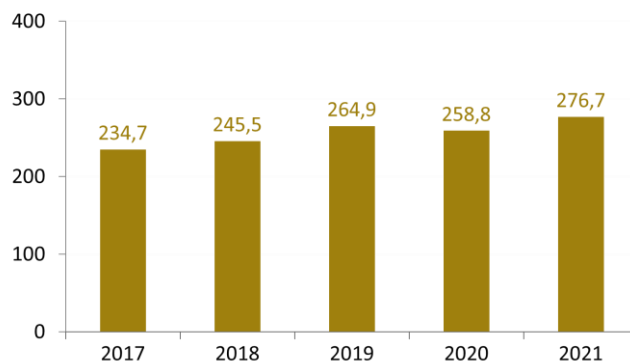
La charge des sinistres en pourcentage des primes acquises pour la « protection juridique autre que véhicules » augmente de 2,3 points de pourcentage en 2021 pour s'établir à 54,7 %, après 52,4 % en 2020. Si les prestations relatives sont en légère hausse, c'est surtout la plus forte croissance des provisions en 2021 par rapport à l'année précédente qui explique l'accroissement de la charge des sinistres.

Du fait de l'augmentation de la charge des sinistres, le solde technique de la « protection juridique autre que véhicules » se tasse en 2021 et s'établit à 0,2 % des primes acquises après 1,4 % en 2020 (soit -1,2 point de pourcentage). Pour la quatrième année consécutive, la « protection juridique autre que véhicules » enregistre un solde technique positif après avoir été négative entre 2009 et 2017. Le résultat technico-financier brut baisse de 5,7 % à 3,6 % des primes acquises entre 2020 et 2021 (soit -2,1 points de pourcentage). L'impact du recul du solde technique sur le résultat technico-financier brut est en effet renforcé par la diminution des produits des placements (de 4,3 % des primes acquises en 2020 à 3,4 % en 2021).

7.8 Assistance

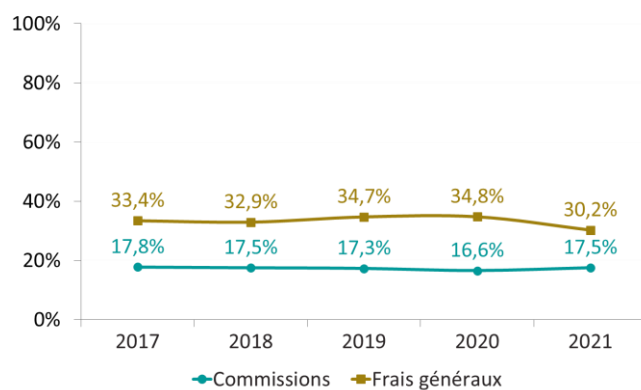
Primes et accessoires

(en millions d'euros)



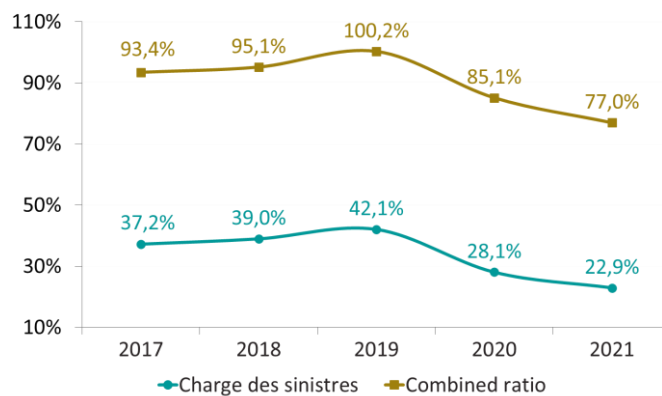
Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)



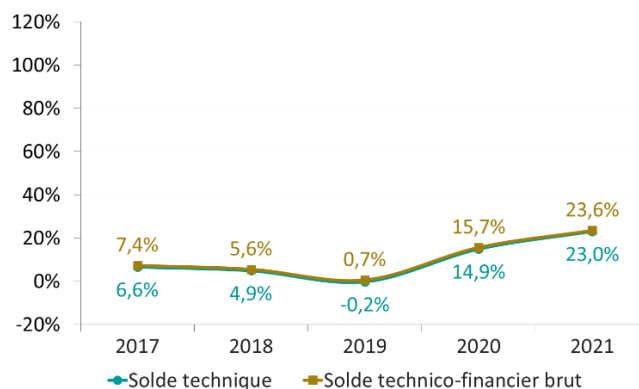
Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



Soldes

(en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche assistance se redresse en 2021 (+6,9 %), pour s'établir à 276,7 millions d'euros contre 258,8 millions d'euros en 2020. Cette croissance intervient après un tassement en 2020 (-2,3 % par rapport à 2019). Sur la période 2017-2021, l'encaissement de cette branche progresse de 17,9 %.

Jusqu'à la fin de 2019, les assurances assistance ont été stimulées par les nouvelles tendances du tourisme : on voyage plus, dans des destinations plus lointaines et de manière plus personnalisée (« dynamic packaging »). En 2020, toutefois, la crise de la Covid-19 a donné un coup de frein au tourisme récréatif, expliquant la contraction de l'encaissement de la branche en 2020. La crise sanitaire a par ailleurs modifié les préférences des voyageurs en termes de voyages, évolutions auxquelles les assureurs assistance sont attentifs : e.a. demande de couvertures Covid-19, besoins accrus en flexibilité et en possibilité d'annulation, recrudescence des voyages « last minute », davantage de minitrips en Belgique ou dans les pays voisins, regain d'intérêt pour les locations de vacances ou les voyages en camping-car, préoccupation accrue pour la sécurité sanitaire et l'accès aux soins hospitaliers en cas d'accident de santé. Certaines de ces évolutions pourraient perdurer au-delà de 2021.

En 2021, les frais généraux reculent de 4,6 points de pourcentage par rapport à 2020 pour s'établir à 30,2 % des primes acquises. Les frais généraux relatifs pour la branche assistance se situent à un niveau nettement supérieur à celui de la plupart des autres branches non-vie car beaucoup d'entreprises travaillent avec leur propre plateforme d'assistance, dont les frais de gestion sont considérés comme des frais internes de règlement des sinistres (repris dans les frais généraux).

Étant donné que certaines entreprises possèdent leur propre plateforme d'assistance, tandis que d'autres font appel à des entreprises spécialisées en assistance, les entreprises d'assurances ne communiquent pas toujours de la même manière leurs postes de frais au niveau comptable. C'est la raison pour laquelle les frais généraux et la charge des sinistres ne sont pas toujours comparables entre les entreprises et au fil des années. Le combined ratio et les soldes relatifs constituent en revanche une meilleure base de comparaison. Le combined ratio pour la branche assistance diminue sensiblement en 2021, passant à 77,0 % des primes acquises après 85,1 % en 2020 et 100,2 % en 2019 (année où il dépassait le seuil de 100 % pour la première fois depuis le début des années 2000). Cette évolution s'explique par le recul de la charge des sinistres (baisse des prestations et diminution des frais externes de gestion des sinistres) et, dans une moindre mesure, par la diminution des frais d'exploitation.

En 2021, le solde technique relatif est en hausse pour la deuxième année et s'élève à 23,0 %, après 14,9 % en 2020. En tenant compte des produits des placements (0,6 % des primes acquises), on obtient un solde technico-financier brut de 23,6 % des primes acquises (contre 15,7 % en 2020).